

Webinaire Arche

Rivières et patrimoines
20 mars 2025

Animation : Sandrine Larramendy et Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Le moulin du Soudet (80) / ©EPTB Somme AMEVA

Le programme d'études ARCHE [2022-2025]

Concilier enjeux de préservation du patrimoine historique et défis écologiques.



Le moulin du Soudet (80) / ©EPTB Somme AMEVA

Porteur

**Plante
& Cité**

Financement

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

CitéVerte
PLACE AU VÉGÉTAL


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

'an'ct
action
cœur de ville


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Partenariat

**SITES &
CITÉS**
REMARQUABLES —
FRANCE

Lien vers le projet ARCHE :

<https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/111>



Pour poser
vos QUESTIONS



Pour partager
des informations - liens utiles

La série de 3 webinaires du programme d'étude ARCHE



Planifier dans les centres patrimoniaux -
PSMV de ROCHEFORT (17) / #03.02.2023

<https://www.youtube.com/watch?v=lf2Q-k5Pa9g>



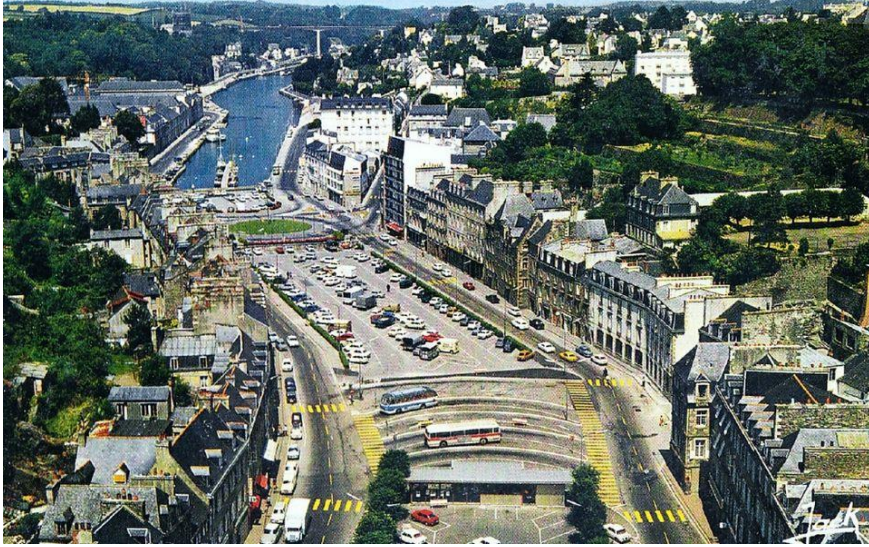
Aménagement du parvis de NOTRE-DAME
DE PARIS (75) / #07.03.2024 © Bas Smet

<https://www.youtube.com/watch?v=oDqCtBBR18o>

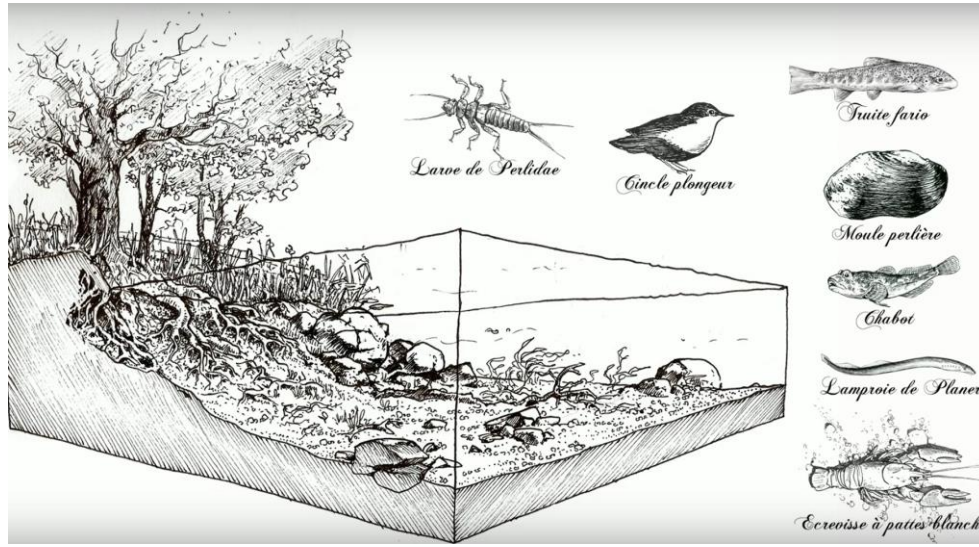


RIVIÈRES & PATRIMOINES
#20.03.2025

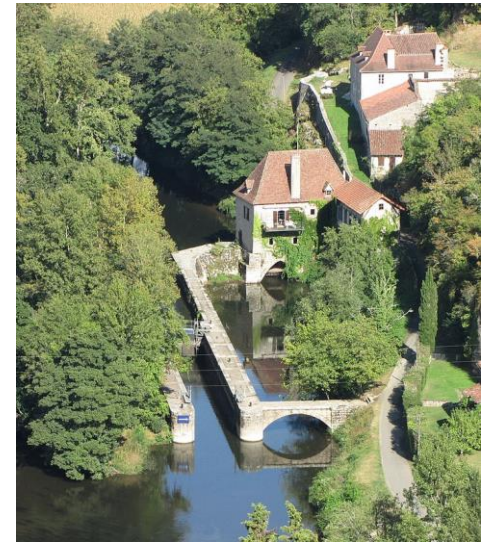
Rivières et patrimoine, de nombreux enjeux : ouvrages et continuités écologiques, trame bleue, risques, changement climatique, énergie, usages...



Après 1961, qui marque le recouvrement du bassin, une gare routière fut construite dans le centre-ville de Morlaix, sur l'actuelle place Charles-de Gaulle. (Photo source Jean-Pierre Disez)



Aperçu de la biodiversité animale de rivières des PNR du Morvan et Ballons des Vosges. Illustration issue du programme Life continuités écologiques Crédit : Alain Freydet Paysagiste



Moulin à eau de Saint-Cirq-la-Poë (46), inscrit au MH, restauré grâce au loto du patrimoine



Récentes inondations dans le centre ancien de Salies-de-Béarn (64) en 2018 et 2024.

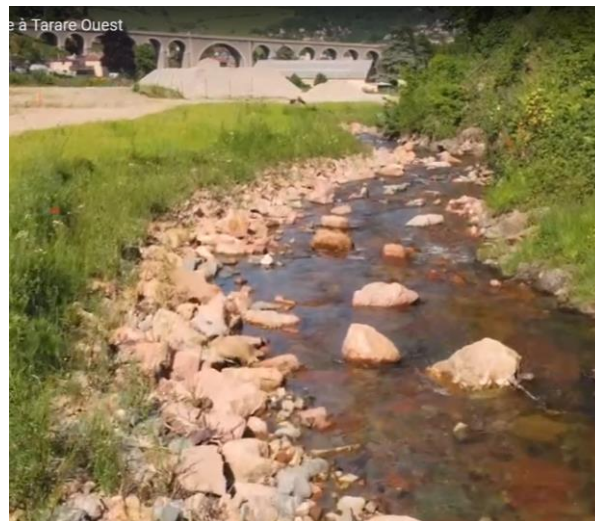


Water of Leith Walk à Edimbourg Crédit : Condé Nast Traveler/ Alamy



La centrale hydroélectrique de Clarendent, en Corrèze. (Valorem)

Rivières et patrimoine, des projets



Restauration de la Turdine à Tarare (69) : destruction d'ouvrages liés aux anciennes industries de teinturerie et d'impression textile.
MOA : Syndicat des rivières Brèvenne Turdine (SYRIBT). Photo à gauche, avant travaux, et à droite, après travaux.



1,6 km de canal remodelés
> créer 3ha de zones humides



Travaux de débétonisation du canal de Loëze à Bourg-en-Bresse (01). MOA : Syndicat Reyssouze et affluents



Projet de découverte et renaturation de la Savasse à Romans-sur-Isère (26). MOA : Romans-sur-Isère. MOE : SEURA architectes, ALD paysagiste et VRD, cimeo structure, biotec



1. LONGWY (54)

Découverte et renaturation de la Chiers et de ses berges en abords de monuments historiques.



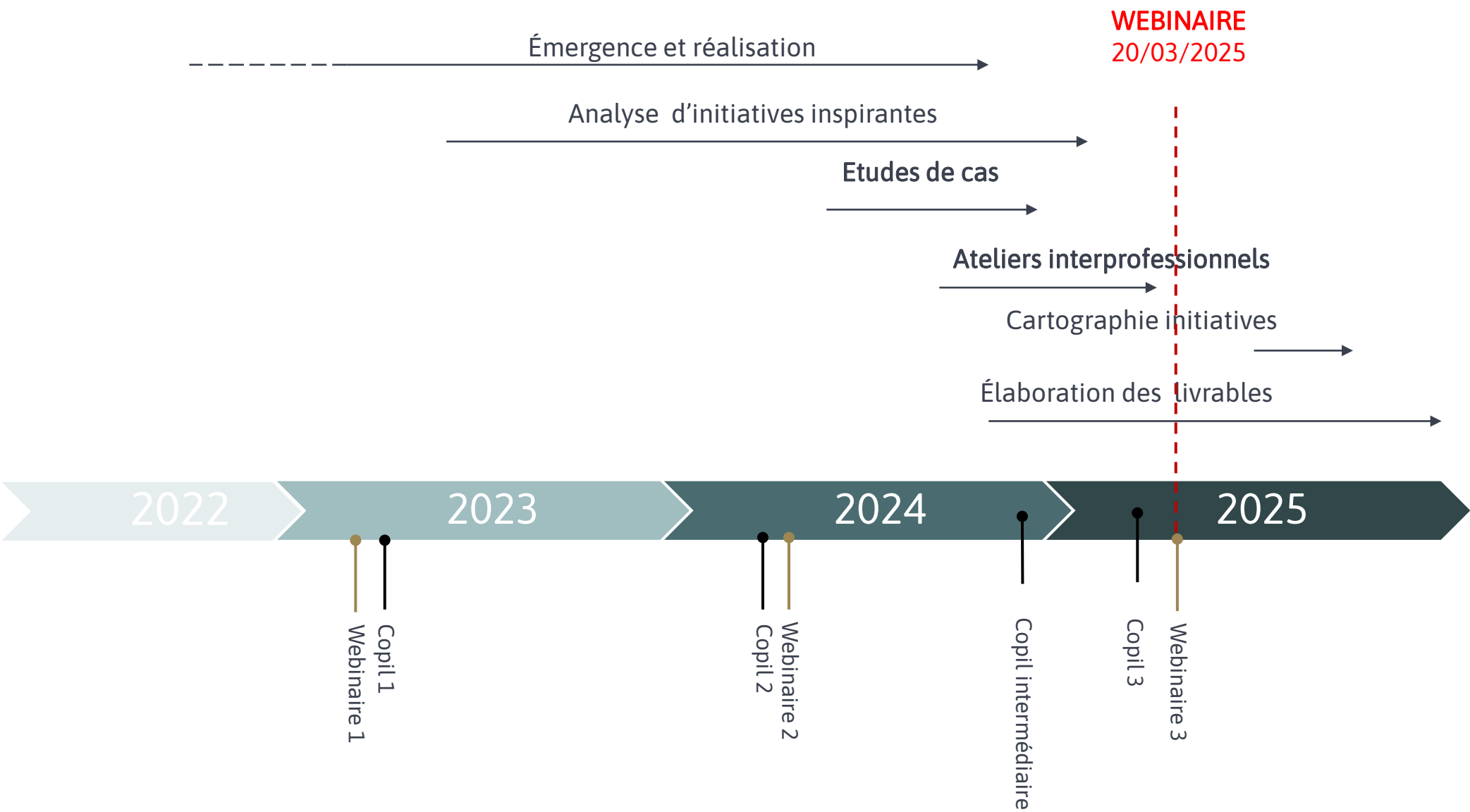
2. PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

Renaturation de la Bienne à Morez et du seuil de Belleydoux sur la Semine.

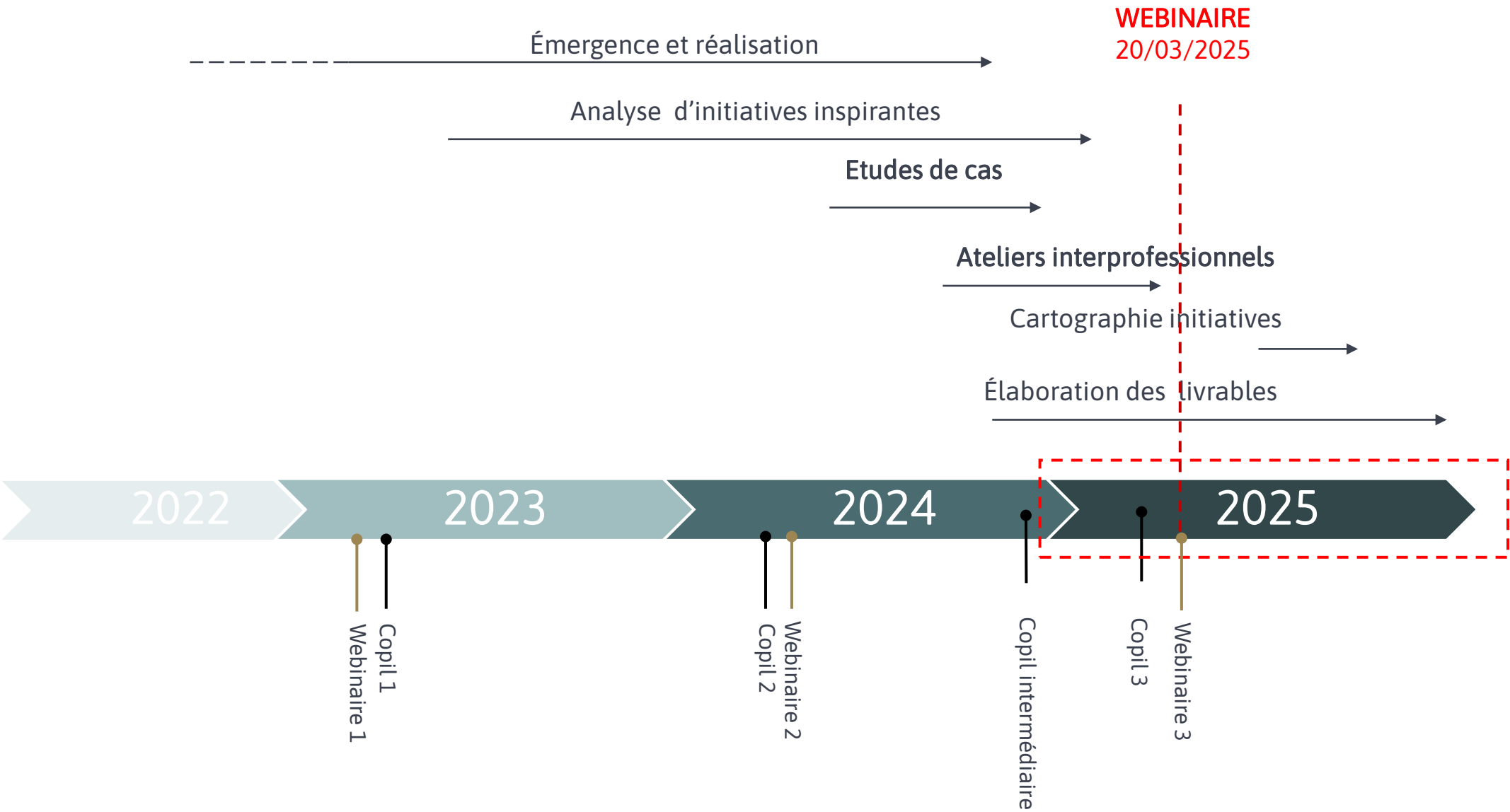




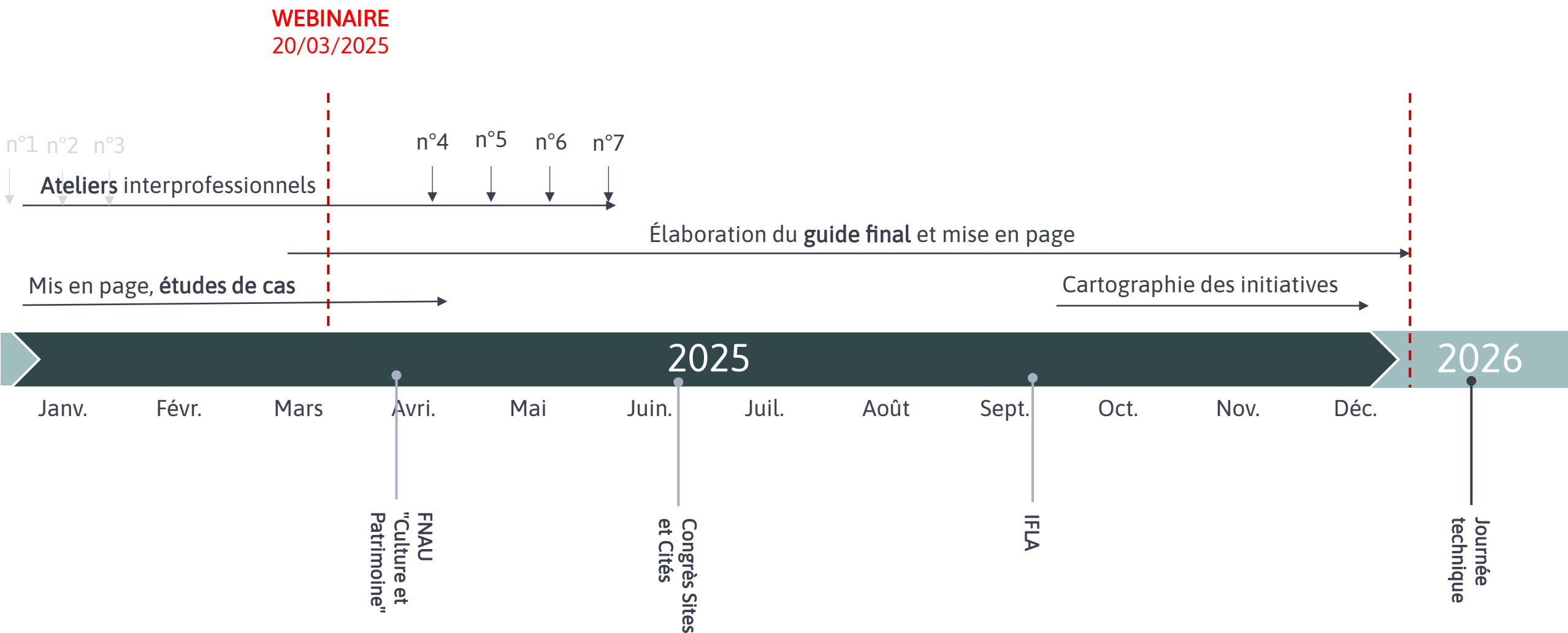
Programme ARCHE : Planning général



Programme ARCHE : Planning général



Planning 2025

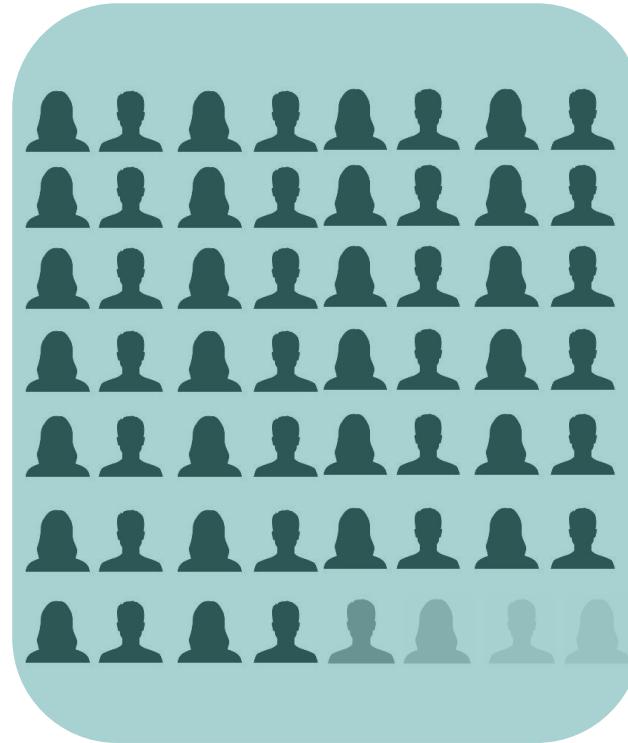


Actualité / Questionnaire national et entretiens



- **76** réponses
- **110** collectes d'initiatives

(Questionnaire en ligne > ouvert du 17 janvier au 15 juin 2024)



60 entretiens

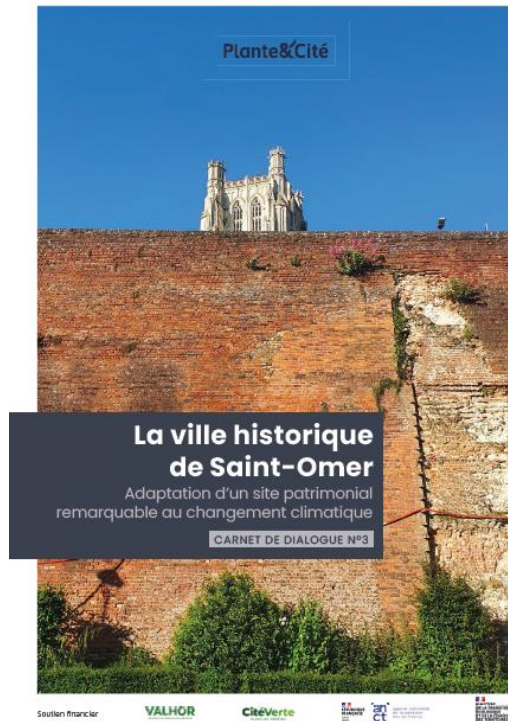
ABF, architectes du patrimoine, paysagistes, élus, techniciens/agents, chefs de projets, ingénieur hydraulicien, écologues, historien des jardins, urbanistes etc.

Actualité / Carnets de dialogue : 5 carnets de dialogue | parution avril 2025

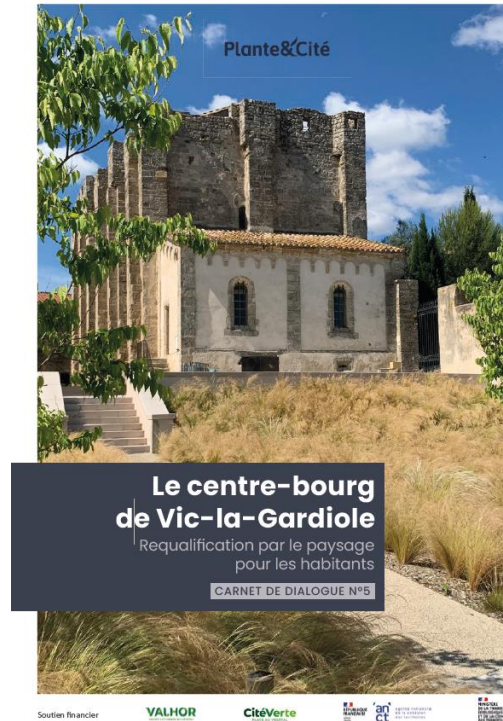
Colmar (68)
Piétonnisation, parvis jardin



Saint-Omer (62)
PSMV : adaptation au chgt clim.



Vic-la-Gardiole (34)
Requalification des esp. publ.



Marly-le-Roi (78)
Parc historique, gestion écologique



(en cours de mise en page)

Paris (75)
jardin public et cour historique



(en cours de mise en page)

Actualité / Carnets de dialogue : 5 carnets de dialogue | parution avril 2025

Colmar (68) Piétonnisation, parvis jardin



Saint-Omer (62) PSMV : adaptation au chgt clim.



Vic-la-Gardiole (34) Requalification des esp. publ.



Marly-le-Roi (78) Parc historique, gestion écologique



Paris (75) jardin public et cour historique



Actualité / Carnets de dialogue : 5 carnets de dialogue | parution avril 2025



Photo du projet avec l'ensemble de ses acteurs. © Jean-Philippe Tessier, Plante à Cité

Adjoint au maire, délégué à l'éco-citoyenneté et à la participation citoyenne, il est également Directeur général de l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer (AUO).

Urbaniste et adjointe à la direction de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), elle est chargée du projet pour l'étude du Site Patrimonial Ramarquable (SPR).

Géographe et directrice générale adjointe de l'AUD, elle est aussi chargée de projet pour le programme Action Cœur de Ville de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Architecte et urbaniste, historien de la fortification, il a remporté le Grand Prix national d'architecture en 2022 avec son atelier.

Paysagiste conceptrice, fondatrice de l'agence H-foile et paysagiste-conseil de l'État, elle fait partie de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Hauts-de-France depuis 2022.

Urbaniste, il est Directeur de Cabinet du maire François Decoster depuis 2020.

Architecte du patrimoine et urbaniste à l'AUD, il est chef de projet pour le label « Ville ou Pays d'arts et d'héritage ». Il conseille également les villes de Saint-Omer et Arras-la-Lys.

Paysagiste conceptrice, elle œuvre également en tant que chargée d'études urbanisme, paysages et territoires à l'AUD.

Architecte du patrimoine à l'Atelier d'Architecture Philippe Prost (AAP), elle est aussi chargée de projet pour le PSMV de Saint-Omer.

Ingénieur architecte en hydrologie urbaine et chef de projet chez Urban Water, il est expert de la gestion des risques hydrologiques et hydrauliques en milieu urbain.



Les vestiges de l'abbaye Saint-Omer. © Jean-Philippe Tessier, Plante à Cité

La genèse du PSMV

Comment avez-vous été amené à travailler sur le projet de PSMV à Saint-Omer ?

Philippe Prost : Nous sommes arrivés à Saint-Omer avec Julie Cherrier par l'intermédiaire de Catherine Madort (Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais de 2000 à 2020), qui est à la retraite aujourd'hui, et que j'avais rencontrée à l'occasion de la construction de l'anneau de la mémoire à Notre-Dame-de-Lorette. Elle me dit un jour : « Il faudrait que tu viennes à Saint-Omer, il y a des élus et une équipe d'urbanistes très dynamiques qui veulent faire un PSMV. » Je lui ai répondu : « Tu sais, les études urbaines, j'en ai un peu aimé, j'en ai fait à une époque et cela ne débouche jamais sur rien ! » Ce à quoi elle a rétorqué : « À Saint-Omer ce n'est pas du tout cela, ils sont vraiment extraordinaires ! »

Christophe Molin : Elle parlait de nous ! Des équipes de la CAPSO et de l'Agence d'urbanisme dans laquelle nous travaillons avec Paul Eugénie et Florence, qui a été conçue en 1974 et qui, très tôt, a élaboré le site Inscrit. Cela a créé une culture du patrimoine dans l'agence, et, bien entendu, dans la ville.

Philippe Prost : Le secteur sauvegardé de Saint-Omer a été créé par l'arrêté préfectoral du 28 juin 2016, suite à l'avis favorable de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés. Celui-ci est devenu de plein droit un SPR. La candidature de la ville de

Saint-Omer à cette création s'appuie sur une longue tradition de documents d'urbanisme et de démarches de valorisation du patrimoine de la ville telles que le site Inscrit (1975) et le label Ville d'art et d'histoire (1997). Le PSMV du SPR est apparu au fil du temps, pour les décideurs locaux, comme l'outil d'urbanisme le mieux adapté afin de concilier à la fois le respect de la ville ancienne et de son patrimoine, l'intégration des modes de vie contemporains et la prise en compte des enjeux de la ville du XXI^e siècle. Saint-Omer possède un riche patrimoine bâti, hérité de son rôle historique de centre religieux, commercial et militaire. On y trouve un jeu gothique, la cathédrale Notre-Dame, des hôtels particuliers, des maisons de maître et bâtiments médiévaux, des réseaux de caves médiévales, des vestiges des fortifications et des infrastructures hydrauliques.

Le PSMV est apparu au fil du temps, pour les décideurs locaux, comme l'outil d'urbanisme le mieux adapté afin de concilier à la fois le respect de la ville ancienne et de son patrimoine, l'intégration des modes de vie contemporains et la prise en compte des enjeux de la ville du XXI^e siècle.

Philippe Prost

Il existe aussi des enjeux à l'intérieur du jardin, notamment dans l'articulation urbaine entre la ville et le jardin public.

Patricia Penier : La place Paul Paribied qui jouxte le jardin doit être incorporée au projet qui redonnera une entrée digne de ce nom. C'est pour le moment un entre-deux qui n'articule pas le jardin et la ville, mais qui est très utile : il y a l'arrêt de bus, les toilettes publiques, le passage souterrain pour accéder au jardin, etc. Or, un lieu utile est souvent difficile à convertir !

La proposition que nous avons faite dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PSMV était assez simple : nous proposons d'amener la végétation sur cette place de façon à annoncer le jardin dans la ville. Une ambrassade en quelque sorte. L'objectif était aussi d'apaiser la circulation sur le boulevard Vauban pour que l'on accède au jardin par la haut en traversant le boulevard et non pas par le souterrain. Aujourd'hui, ce souterrain est très pratique, mais ce n'est pas satisfaisant. Et ce n'est pas ainsi que l'on rentre dans un jardin.



Place Paul Paribied, avenue Oly et avenue J. © Jean-Philippe Tessier, Plante à Cité

Nous avons observé que le périmètre du site Inscrit intègre une partie des boulevards urbains. Est-ce que cela signifie que ces boulevards sont sortis du périmètre du PSMV ? Pour quelle raison ?

Patricia Penier : Le boulevard de Strasbourg, qui est la continuité du boulevard Vauban, correspond à la partie haute de l'ancien rempart. Cette continuité, pourtant historique du tour de ville, n'est pas intégrée dans le SPR.

Paul Beauch : Avant le passage en commission nationale pour lancer la procédure du droit de groupement, il y avait le premier périmètre qui était encore plus simple : les trois places, la rue Carnot et la rue de Curmerque. Lorsque que nous avons décidé d'intégrer le jardin public, cela a beaucoup élargi ce périmètre. Cette extension importante a probablement participé à bloquer toute forme d'élargissement supplémentaire. À l'échelle d'autres PSMV, la surface de celui de Saint-Omer était déjà considérable pour une ville de seulement 15 000 habitants.

Patricia Penier : Il y a peut-être aussi la question des brasseries au niveau du boulevard dans la partie qui a été exclue du PSMV. Tout le monde souhaite garder ces brasseries intra-muros. Parce qu'elles fonctionnent bien. Leur préservation dans le cœur de ville a peut-être participé à exclure les boulevards. Mais on peut toujours faire mieux, le périmètre de PSMV est déjà vraiment très ambitieux et satisfaisant.

Paul Beauch : Il est cependant parfois difficile d'articuler la jonction des espaces contenus dans le PSMV avec, à l'extérieur, ceux contenus dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Patricia Penier : Lorsqu'un PSMV entre en vigueur, les sites Inscrits inclus dans son périmètre disparaissent de fait. C'est le PSMV qui prend le relais. Mais les sites classés subsistent. C'est le cas d'une partie du quai des Salines et d'un petit périmètre à proximité du jardin public. Deux secteurs classés depuis les années 1930.

Trois places et deux jardins

Trois places du centre-ville ont été aménagées par la paysagiste Jacqueline Osty. La voiture est encore très présente sur la place Victor Hugo et sur la place du Maréchal Foch. Cela fait-il partie du programme initial ? Quel est le lien entre ces projets et le PSMV ?



Place Victor Hugo, avenue Oly et avenue J. © Jean-Philippe Tessier, Plante à Cité



Place Pierre Bonhomme, avenue Oly et avenue J. © Jean-Philippe Tessier, Plante à Cité



Quai de la place du Maréchal Foch, avenue Oly et avenue J. © Jean-Philippe Tessier, Plante à Cité

Christophe Molin : Toute la question des mobilités à Saint-Omer est une question d'équilibre. Mais nous avons conscience que l'espace dédié à la voiture va se réduire avec le temps. La place Victor Hugo est donc réversible. Aujourd'hui, vous y observez des voitures garées, mais nous y avons installé de près de 50 % la place du stationnement. L'aménagement est fait de manière à se modifier : la place peut accueillir le marché et le festival de Jazz. Si la présence de la voiture venait à évoluer encore plus radicalement dans la société, on serait prêt. Le premier projet que l'on a mené avec le maire a été celui des trois places, que nous avons travaillé à l'échelle du paysage urbain avec la paysagiste Jacqueline Osty, les commerçants, les élus et avec l'AFR. Les deux autres places sont la place Pierre Bonhomme et l'immense place du Maréchal Foch qui joue le rôle de parvis devant le théâtre du Moulin à café.

Si la présence de la voiture venait à évoluer encore plus radicalement dans la société, on serait prêt. Christophe Molin

Pourriez-vous nous parler de la place du Maréchal Foch et des enjeux de végétalisation ?

Antoine Verduynen : Pour cette place, un diagnostic archéologique a été réalisé. Nous nous attendons à la conclusion : le sous-sol est très riche et par conséquent, des fouilles étaient nécessaires pour procéder à la réalisation complète du projet. Elles auraient retardé le chantier d'un minimum 18 mois, avec une facture pour la ville de Saint-Omer de près de 3 millions d'euros. Ce n'était pas absorbable par le budget municipal.

Avec les équipes de Jacqueline Osty, nous avons fait preuve d'ingéniosité pour réadapter le projet et ne jamais atteindre la couche archéologique sous les 60 cm.

Une analyse très fine a été faite en lien avec les équipes du Service Régional de l'Archéologie et des maires d'ouvrages pour réadapter le projet et rattraper les dénivelés, notamment sur le centre de la place où devait s'installer une fontaine avec des charnières techniques extrêmement profondes. Nous avons réorienté le projet en supprimant cette fontaine et en adaptant les espaces destinés aux plantations. Certaines d'entre elles sont venues se substituer à la fontaine du projet original. Nous avons donc davantage végétalisé que ce qui était prévu. Cela a fait débat notamment avec l'AFR qui souhaitait conserver au maximum la perspective sur le théâtre de Saint-Omer. Nous avons donc opté pour une strate herbacée et arbustive, mais pas arborée. Les alignements d'arbres latéraux ont été maintenus.

Il y a aussi d'un espace qui sera stationné, mais adaptable, notamment au moment des événements. On souhaite développer la question de la temporalité pour créer une place complètement plénière quand il y a des événements et la moduler dès que cela est nécessaire.

Christophe Molin : En travaillant à cette échelle, nous avons cherché à équilibrer ces espaces à dominante minérale en recherchant de la nature ailleurs : la square Céline Roye (seule femme à avoir été maire à Saint-Omer) près de la gare et le jardin de l'ancien cloître au nord de la cathédrale Notre-Dame. Lorsque j'ai été élu en 2020, il existait un service espace vert qui n'est pas un service parcs et jardins. Nous avons quasiment tout oublié qu'il n'y avait pas que le jardin public à Saint-Omer, mais plein d'autres dans la ville. Avec le maire, nous avons souhaité nous occuper de l'ensemble d'entre eux.

Pour le square Céline Roye, il y avait des colonnes qui faisaient le tour du square et une allée sur laquelle il y avait plus de fougères d'eau et de déjections canines que de visiteurs. Nous sommes dans un quartier relevant du programme ANRU (Agence Nationale de la Renovation Urbaine). Lorsqu'on demande aux habitants ce dont ils rêvent dans l'espace public, ils nous parlent d'aires de jeux, d'espaces de rencontre, etc.



Paroi d'enceinte des murailles primitives de la ville. © Jean-Philippe Tessier, Plante à Cité

Actualité / Ateliers interprofessionnels thématiques (réalisés et en cours)



1. ABF

Difficultés et convergences, enjeux de la nature en ville.



4. PATRIMOINE et BIODIVERSITE

Quand les protections cohabitent.



2. PLANIFICATION

PSMV, PVAP et PLU : leviers réglementaires



5. GESTION ECOLOGIQUE

des parcs et jardins historiques.



**7. RENOUVELLEMENT
DES ALIGNEMENTS D'ARBRES**
et réchauffement climatique.



3. ACTION CŒUR DE VILLE

Espace public, patrimoine et enjeux écologiques



6. PATRIMOINE ET COURS D'EAU

Ouvrages et continuités écologiques.

Actualité / Ateliers interprofessionnels thématiques (réalisés et en cours)



1. ABF

Difficultés et convergences,
enjeux de la nature en ville.



4. PATRIMOINE et BIODIVERSITE

Quand les protections cohabitent.



2. PLANIFICATION

PSMV, PVAP et PLU : leviers
réglementaires



5. GESTION ECOLOGIQUE

des parcs et jardins historiques.



7. RENOUVELLEMENT
DES ALIGNEMENTS D'ARBRES
et réchauffement climatique.



3. ACTION CŒUR DE VILLE

Espace public, patrimoine et
enjeux écologiques



6. PATRIMOINE ET COURS D'EAU

Ouvrages et continuités écologiques.



1. LONGWY (54)

Découverte et renaturation de la Chiers et de ses berges en abords de monuments historiques.

Ou alors tu les mets ici (les CV) mais en petit



Éléonore Muia :
chef de service GEMAPI,
Agglomération du Grand Longwy



Nicolas Destrumelle :
ingénieur paysagiste/concepteur,
chef de projet agence AM PAYSAGES

Découverte et renaturation de la Chiers et de ses berges en abords de monuments historiques



Introduction

1. Un contexte historique et patrimonial fort

Un patrimoine historique majeur

Longwy: une ville de pierre, d'acier et d'eau

2. La Chiers : une rivière naturelle à (re)découvrir

L'approche historique et patrimoniale pour révéler les éléments clés de la définition du projet

Un projet d'aménagement patrimonial et environnemental

3. Étapes clés et cadrage réglementaire

Des démarches patrimoniales et environnementales en parallèle de la conception et des travaux

Consultation, accompagnement et arbitrage par l'Architecte des Bâtiments de France

Introduction

L'émergence et la genèse du projet

- Vieillissement des ouvrages
- Prévention du risque d'inondation
- Restauration d'une continuité écologique
- Requalification de l'entrée de Ville

Les dates clés

2010 : Démarrage des premières réflexions de découverte de la Chiers

2015 : Inscription du projet de découverte de la Chiers dans un Programme de Prévention des inondations (PAPI)

2015-2018 : Découverte de la Chiers sur le 1er Secteur (Place Leclerc)



Crédits images : Ingérop / AM Paysagistes / France Bleu

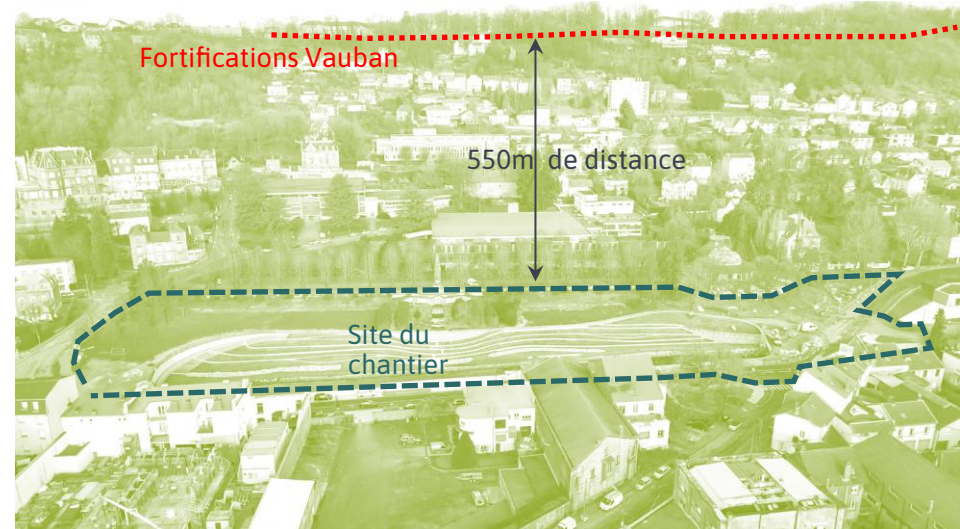
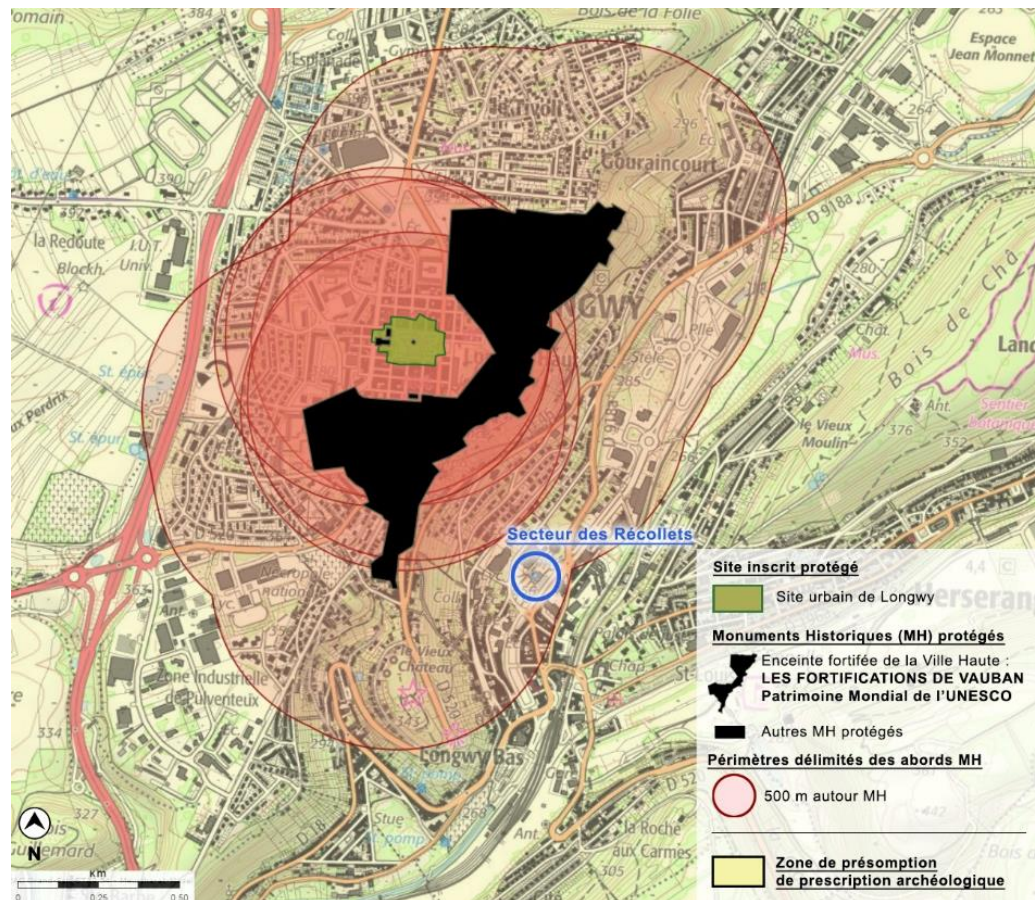
2020 : Début des études de Maîtrise d'Œuvre pour la découverte de la Chiers sur le Secteur des Récollets

Challenge du projet : Découverte d'un cours d'eau en traversée de Ville dans un périmètre de protection des monuments historiques

1. Un contexte historique et patrimonial fort

Un patrimoine historique majeur

- **Périmètre de protection des abords Monuments Historique** pour l'enceinte fortifiée de la Ville Haute de Longwy (fortification de Vauban) > Classement en 1933
- **Inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité (UNESCO)** des fortifications Vauban, dont la Place Forte constitue un des sites majeurs > Inscription le 7 juillet 2008
- **Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA)**

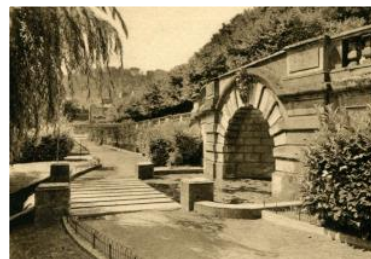
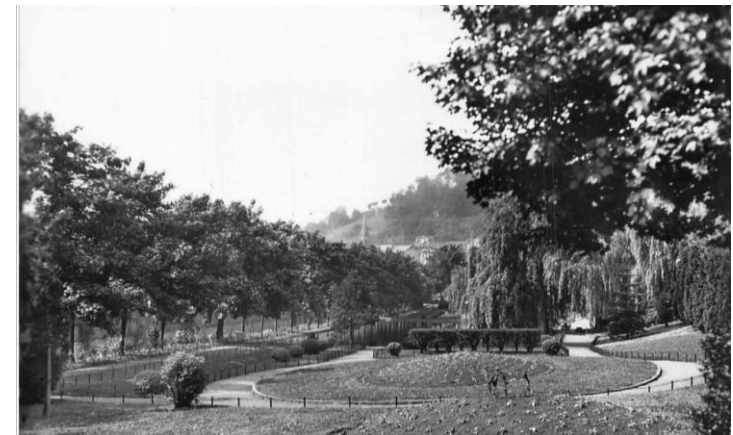
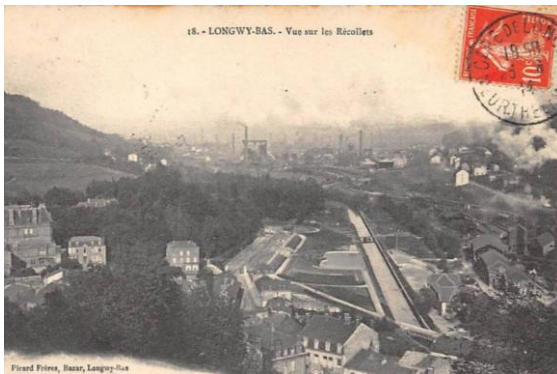


Crédits images : Office de Tourisme de Longwy / Dark M / Atlas des Monuments Historiques

1. Un contexte historique et patrimonial fort

Longwy: une ville de pierre, d'acier et d'eau

- **Un des premiers pôle d'émaux et de faïences dès la fin du XVIII^{ème} siècle**
Plusieurs manufactures d'Émaux de Longwy sont toujours en activité
- **A partir de 1880, l'industrie sidérurgique s'y développe, faisant de Longwy la capitale française de la sidérurgie.**
L'activité s'arrête fin des années 70. Les vestiges du cœur du dernier haut fourneau sont la mémoire du passé industriel
- **En 1907, découverte d'une source souterraine de grande qualité par le Comte de Saintignon.**
Longwy se développe et devient une ville thermale et de loisirs, le Parc des Récollets (jardin à la française - Édouard André et son fils René-Édouard André) est créé sur le domaine du Comte de Saintignon (1909-1913)



Crédits images : Delcampe / Le Républicain Lorrain

1. Un contexte historique et patrimonial fort

Longwy: l'empreinte du Comte de Saintignon

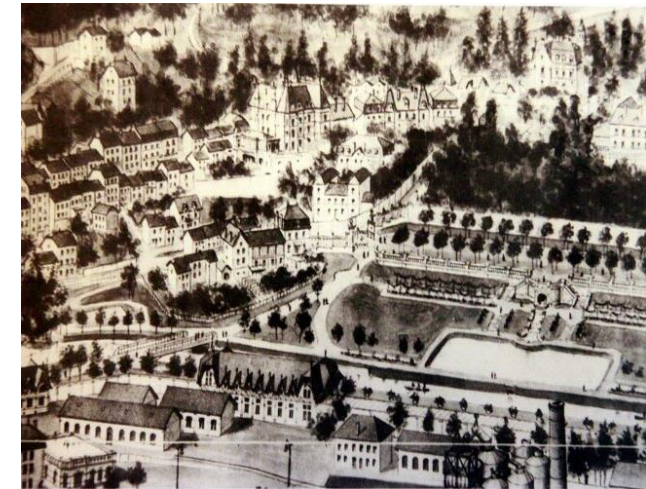
- **Début du XX^{ème} siècle, le Comte de Saintignon fait procéder à des forages autour du futur parc des Récollets**
Son objectif : découvrir de la houille et cesser les importations étrangères onéreuses
- **Aucune houille découverte, mais une source abondante et de qualité : l'« Eau des Récollets »**
Exploitée de 1910 à 1921, elle tire son nom du château contigu à la source
- **Dès 1909, création du Parc des Récollets, du Grand-Hôtel, d'un établissement thermal et d'embouteillage de l'Eau des Récollets.**
La 1^{ère} Guerre Mondiale et le décès du Comte (1921) sonnent la fin des projets d'une « Ville d'Eau » à peine ébauchée.
Le Grand-Hôtel est devenu l'Hôtel de Ville de Longwy, l'établissement thermal est devenu un hôtel-restaurant.
L'ancien hôtel particulier du Comte de Saintignon est devenu commissariat de sécurité publique (1943) puis hôtel de Police.
Aujourd'hui vide et à l'abandon, il est toujours propriété de l'État Français.

Le Parc des Récollets a été divisé en lotissements. Son cœur (Jardin, Mail et Rotonde) ont été acquis par la Ville pour en faire un jardin public.

Depuis 1910 (rose – env 22 ha), puis 1955 (orange – env 4ha), le Parc des Récollets n'a cessé de diminuer de superficie jusqu'à aujourd'hui (rouge – env 1.7 ha).
Demain, le projet d'aménagement du Parc des Récollets lui permettra, entre autres, de s'agrandir (rouge + vert – env 2 ha)



Crédits images : Géoportail / Delcampe / Le Républicain Lorrain



Vue des aménagements souhaités par le Comte de Saintignon pour Longwy-bas



L'ancien hôtel particulier du Comte de Saintignon – Avenue Raymond Poincaré



L'ancien établissement thermale (hôtel restaurant en jaune)
et l'ancien Grand Hôtel (Hôtel de Ville en gris)

2. La Chiers : une rivière naturelle à (re)découvrir

Un cours d'eau identitaire, devenu une contrainte de développement

➤ Jusqu'à dans les années 1950, la Chiers fait partie intégrante du patrimoine paysager de Longwy

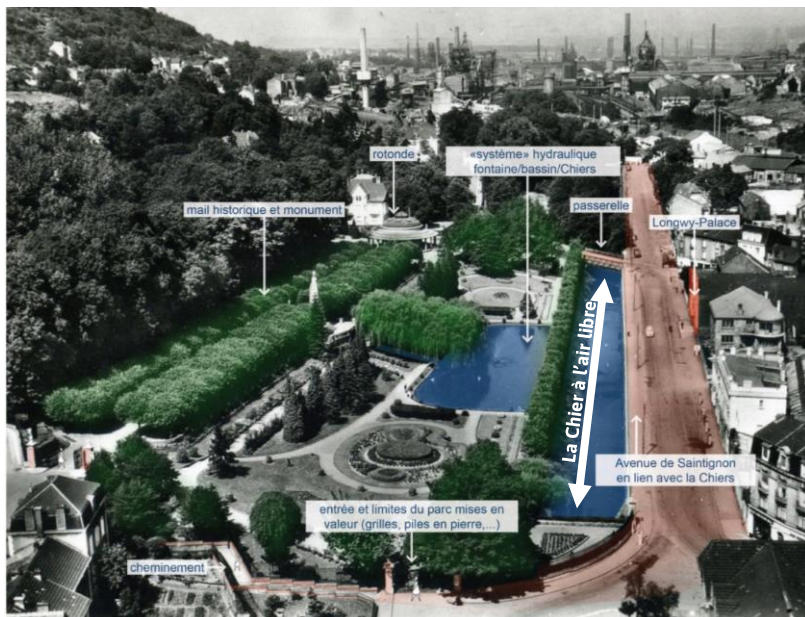
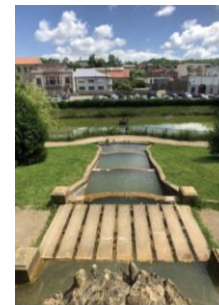
➤ A partir des années 1960, sous l'impulsion de l'urbanisation et de la démocratisation de l'automobile, la rivière est canalisée dans des ouvrages. L'atout de développement économique devient un frein au développement démographique.

La rivière ne fait plus partie de l'identité urbaine de Longwy, de même que le Parc des Récollets qui amorce son déclin.

Le dialogue entre la ville et sa rivière s'interrompt. Aujourd'hui certains ne savent pas que la Chiers coule sous leurs pieds.

➤ Des contrôles menés dans les années 2010 ont mis en évidence la fragilité de certains ouvrages (Secteur Leclerc / Secteur Récollets / Secteur Gare)

Un appauvrissement des continuités écologiques, un accroissement du risque d'inondation et une baisse de qualité des écoulements sont constatés.



2. La Chiers : une rivière naturelle à (re)découvrir

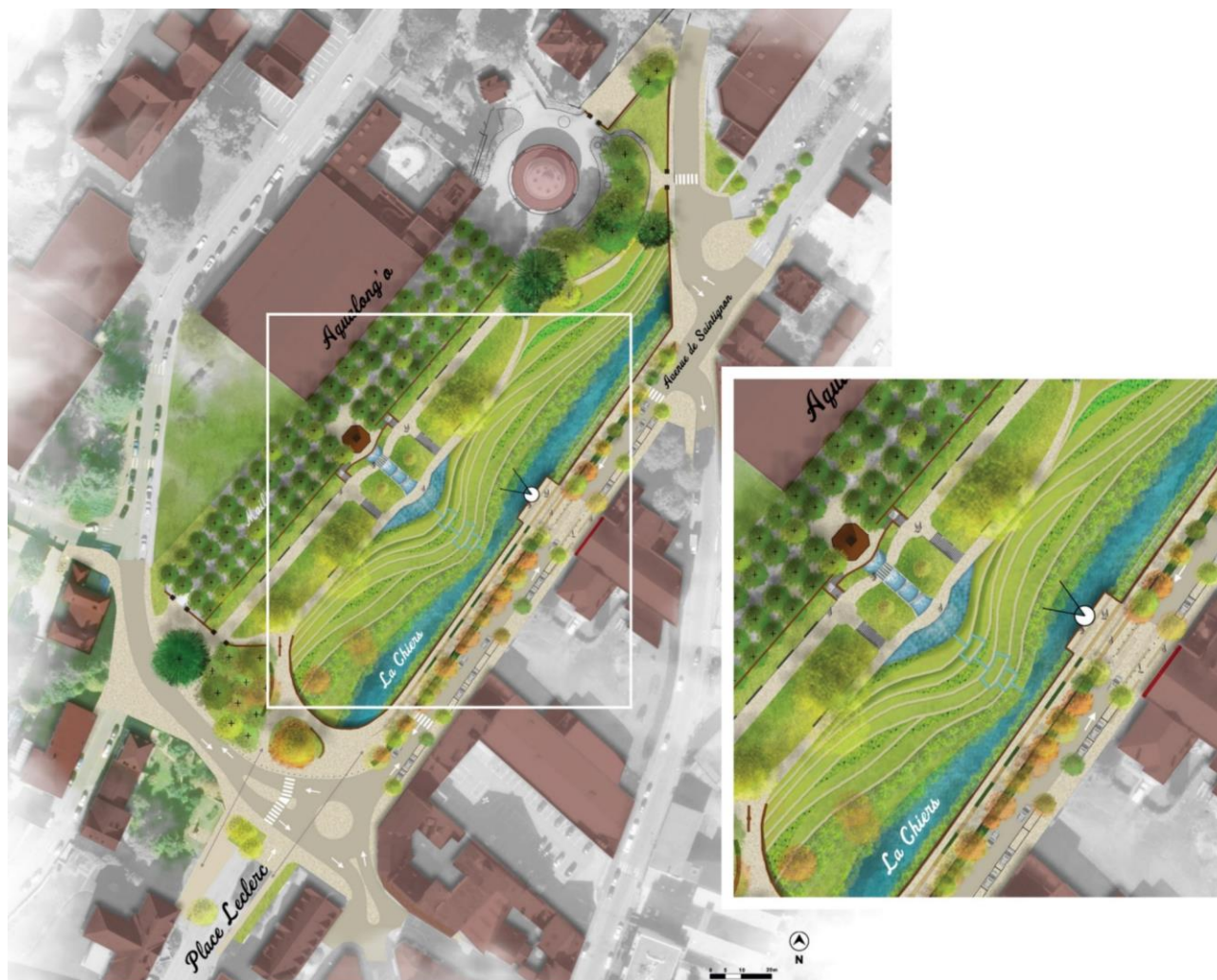
L'approche historique et patrimoniale pour révéler les éléments clés de la définition du projet

- **Une forte identité liée à l'eau :**
Fontaine historique, bassin et rivière de La Chiers à « l'air libre »
- **Un riche patrimoine arboré :**
Mail historique sur la terrasse haute et arbres remarquables dans le parc.
Disparition d'un alignement d'arbres lors de la construction des ouvrages de couvertures
- **L' Avenue de Saintignon et le Longwy-Palace :**
Le Longwy-Palace est un bâtiment-repère majeur (Art-Déco).
Le dialogue entre l'Avenue de Saintignon et le parc est inexistant
> barrière visuelle et physique par les stationnements, les haies.
- **Le parc et la Rotonde**
Classement en tant qu'Élément Remarquable du Paysage au PLU de la Ville.
- **La lisibilité et la mise en valeur de l'héritage patrimoniale :**
La Pierre : maçonneries et accompagnement des ouvrages d'art
L'Acier : serrureries sur-mesure créées
L'Eau : découverte de la Chiers et rétablissement du lien entre la Source et la Chiers

Valorisation du patrimoine et du cadre bâti
- **La prise en compte des enjeux environnementaux actuels, de la restauration et de la préservation des milieux naturels :**
Favoriser la désimperméabilisation des sols et les infiltrations naturelles à la nappe

Contribuer à recréer des habitats pour la faune et la flore

Réduire le phénomène d'îlot de chaleur : ombrages, revêtements clairs, accroissement significatif des aménagements paysagers...



2. La Chiers : une rivière naturelle à (re)découvrir

Un projet d'aménagement patrimonial et environnemental

Dans le Parc

- Découverte sur une longueur de 165m et une largeur de 35m, ouvrages traités avec une matrice effet pierre + gabions en pierres calcaires + végétalisation
- Reconstitution « la plus naturelle possible » de la Chiers et de la berge par enrochements et empierrements + plantations
- Aménagement de la berge et des gradines en tenant compte des contraintes de crues (jusqu'à centennale)
- Reconstitution de continuités écologiques (possibilités d'habitats faune/flore, zones de repos, retours de fonctionnalités d'épuration naturelle, reconnexion rivière/nappe phréatique)
- Reconstitution d'un bassin et d'un chemin de l'eau en blocs de pierres calcaires taillés (jeu de cascades), mise en valeur de la fontaine historique

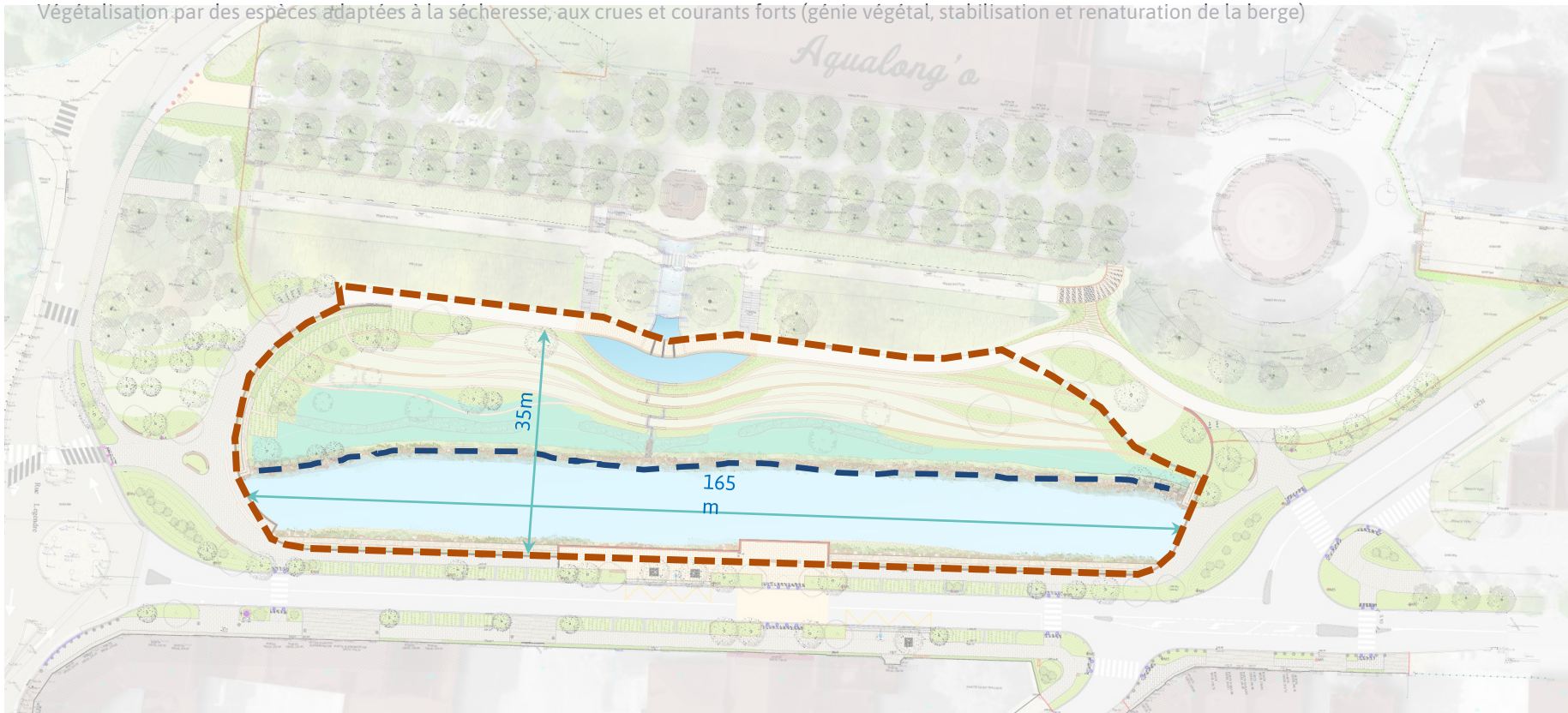


2. La Chiers : une rivière naturelle à (re)découvrir

Un projet d'aménagement patrimonial et environnemental

Dans le Parc

- Découverte sur une longueur de 165m et une largeur de 35m, ouvrages traités avec une matrice effet pierre + gabions en pierres calcaires + végétalisation
- Reconstitution « le plus naturellement possible » de la Chiers et de la berge par enrochements et empierrements + plantations
- Aménagement de la berge et des gradines en tenant compte des contraintes de crues (jusqu'à la crue centennale)
- Reconstitution de continuités écologiques (possibilités d'habitats faune/flore, zones de repos, retours de fonctionnalités d'épuration naturelle, reconnexion rivière/nappe phréatique)
- Reconstitution d'un bassin et d'un chemin de l'eau en blocs de pierre calcaire taillés (jeu de cascades), mise en valeur de la fontaine historique
- Végétalisation par des espèces adaptées à la sécheresse, aux crues et courants forts (génie végétal, stabilisation et renaturation de la berge)

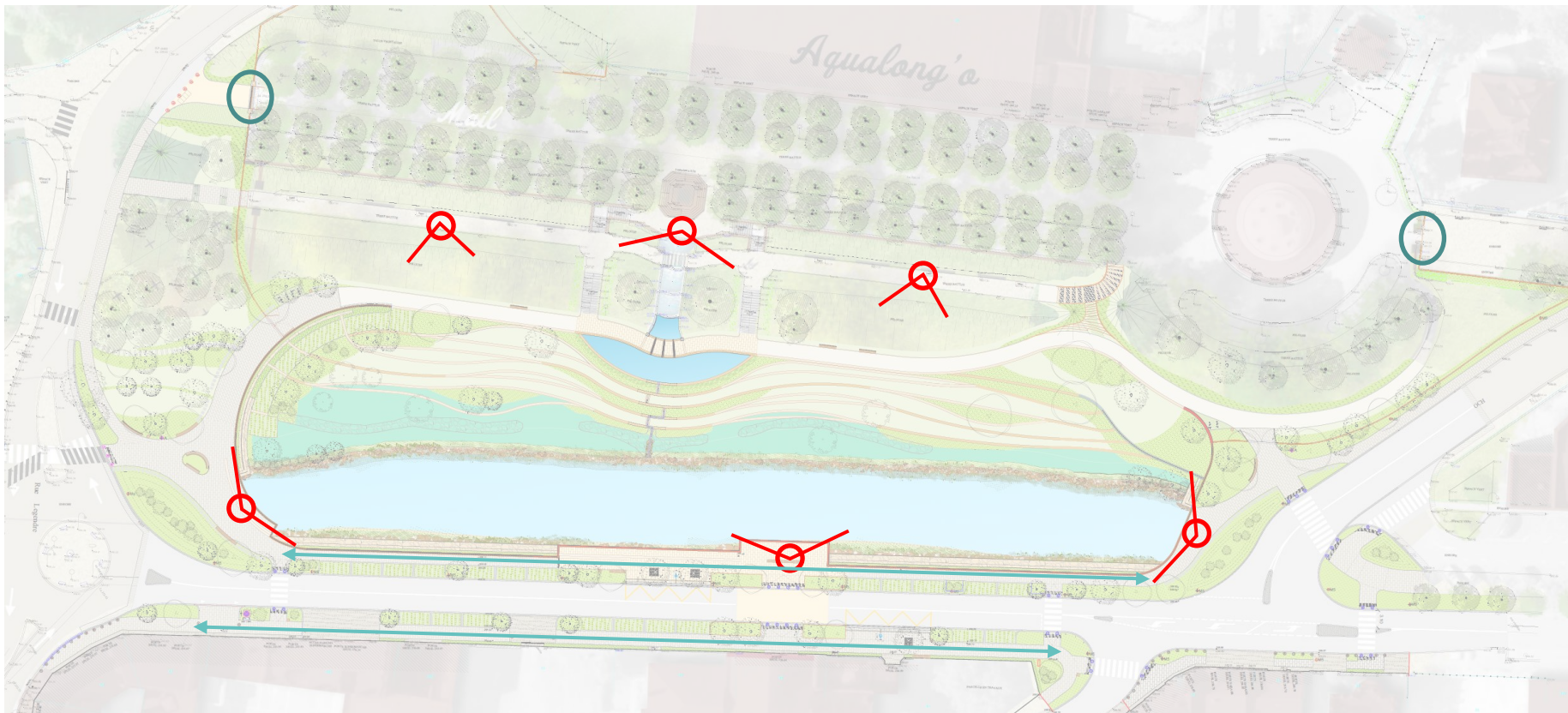


2. La Chiers : une rivière naturelle à (re)découvrir

Un projet d'aménagement patrimonial et environnemental

Aux abords du Parc

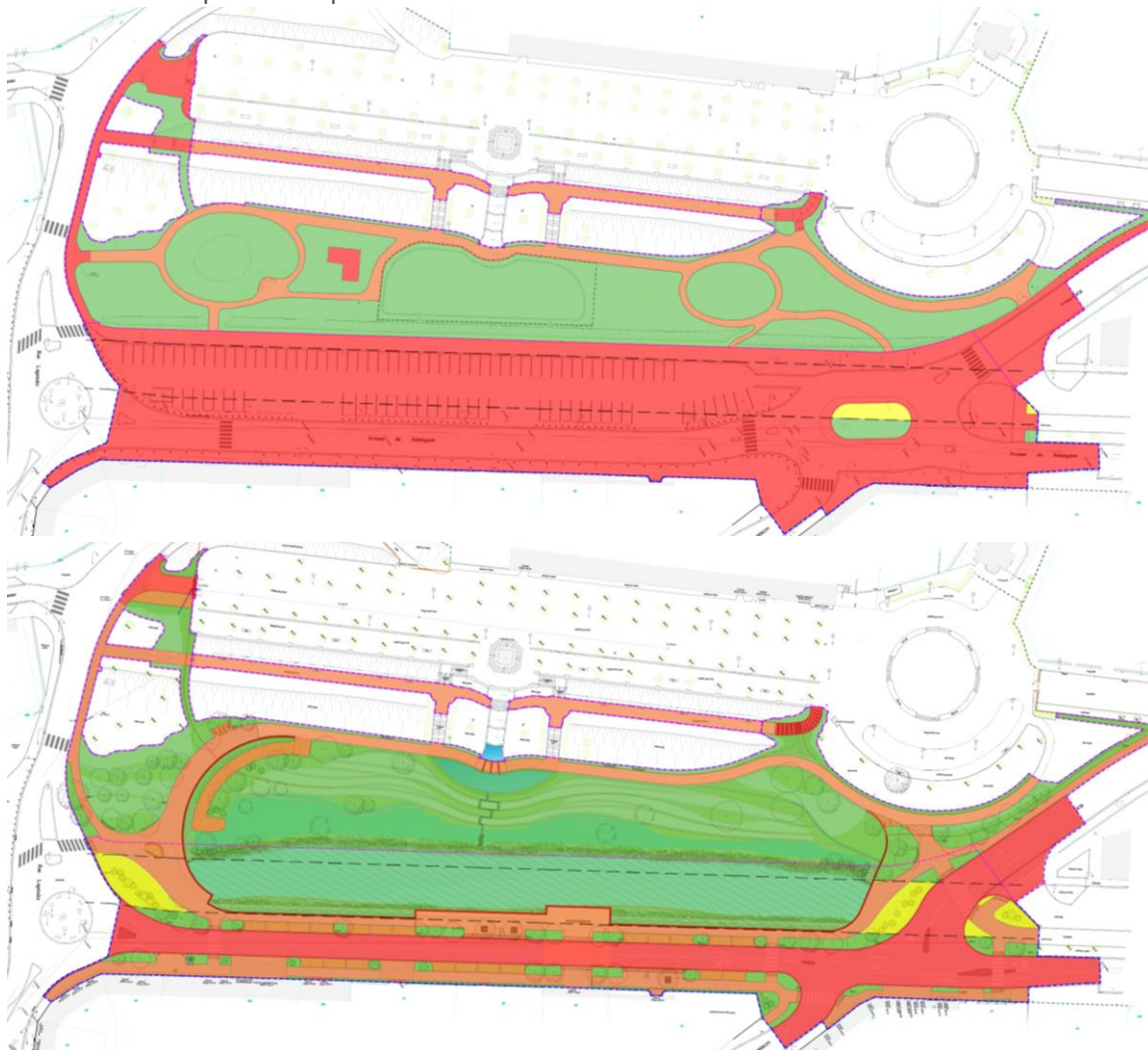
- Création d'un belvédère et de points de vue sur la Chiers, le Parc, les éléments patrimoniaux
- Requalification de l'Avenue de Saintignon (ambiance, revêtements, désimperméabilisation, végétalisation)
- Reconstitution de piles maçonnées pour les portails historiques du Mail, restauration de la fontaine
- Aménagement d'une promenade surélevée le long de la Chiers pour voir le Parc et la rivière
- Utilisation de matériaux de teintes similaires aux éléments bâtis et patrimoniaux pour une meilleure cohérence et intégration
- Matériaux clairs + désimperméabilisation + végétalisation = réduction des îlots de chaleur



2. La Chiers : une rivière naturelle à (re)découvrir

Un projet favorisant l'infiltration directe

- Une opération de près de 14 700m²



Avant travaux

- Revêtements enrobés/asphalte sur Av. de Saintignon et trottoirs
- Espaces verts et surfaces perméables uniquement dans le Parc

8 400m² surface imperméables (57%)
1 500m² surfaces semi-perméables (10%)
4 800m² surfaces perméables (33%)

Après travaux

- Revêtement enrobé uniquement sur la chaussée circulée
- Des revêtements infiltrants ou semi-infiltrants
- Espaces verts et surfaces perméables dans le Parc et sur l'Avenue
- Plantation de 90 arbres et + de 15 000 arbustes et vivaces (sans arrosage automatique > uniquement travail sur le paillage, fosses de plantations...)

2 700m² surface imperméables (18%)
3 800m² surfaces semi-perméables (26%)
8 200m² surfaces perméables (56%)

3. Étapes clés et cadrage réglementaire

Des démarches patrimoniales et environnementales en parallèle de la conception et des travaux

- **Dossier de conception**
Volets génie civil / hydraulique / génie écologique / aménagements urbains et paysagers
- **Dossier loi sur l'eau (DLE)**
Déclaration et modélisation hydraulique selon les crues et variables techniques
- **Porté à connaissance – volet biodiversité**
Avec notamment une validation méthodologique et temporelle pour l'abattage d'arbres (chiroptères)
- **Évaluation environnementale et Dossier d'examen au cas pas cas**
Vérification par l'État de la prise en compte de l'environnement en fonction des enjeux environnementaux du projet, des plans et du programme
- **Demande d'occupation temporaire du Domaine Public**
- **Rédaction du Permis d'aménager et de l'ensemble des pièces de définition du projet d'aménagement**
Contextualisation du site (patrimoine, histoire, recherches iconographiques et documentaires)
Explication et explicitation des partis d'aménagement (enjeux et objectifs)
Définition des matériaux et composantes du projet
Définition des composantes paysagères et végétales du projet, ainsi que des composantes environnementales, écologiques et de renaturation

Document soumis à la validation de l'Architecte des Bâtiments de France
- **Rédaction d'un Permis d'aménager modificatif en fin de chantier**
Mise à jour des éléments du Permis initial au regard des adaptations de chantier faites (sous l'accord préalable de l'ABF)

3. Étapes clés et cadrage réglementaire

Consultation, accompagnement et arbitrage par l'Architecte des Bâtiments de France

L'ABF a, parmi ses missions, la promotion de la qualité architecturale et paysagère des constructions et des aménagements, en veillant notamment à considérer des enjeux liés au développement durable et à l'environnement.

Il encourage la création architecturale et contribue à la qualité des projets d'aménagement, dans les territoires urbains ou ruraux, ainsi qu'à la politique de la ville.

En collaboration avec les autres services déconcentrés de l'État, les ABF veillent à l'application des réglementations concernant les caractéristiques spatiales de l'environnement :

espaces naturels ou ensembles urbains, parcs et jardins, grand paysage, espaces publics, parcs naturels régionaux...

- **Identité et teinte de la matrice des murs d'ouvrages**
- **Forme et teinte des portiques d'ouvrages amont et aval**
- **Nature, teinte et granulométrie des pierres et de l'appareillage**
- **Motifs et teintes des éléments mobiliers et de serrureries (garde-corps, clôtures, console métallique du Belvédère...)**
- **Nature et teinte des revêtements et bordures**



Crédits images : Dark M / Agence AM Paysagistes / Grand Longwy Agglomération



- **Difficultés rencontrées : définir des compromis entre les enjeux patrimoniaux soutenus par l'ABF et les contraintes économiques de la Maîtrise d'Ouvrage**

Évolution du chantier



Juin 2022, avant démarrage du chantier



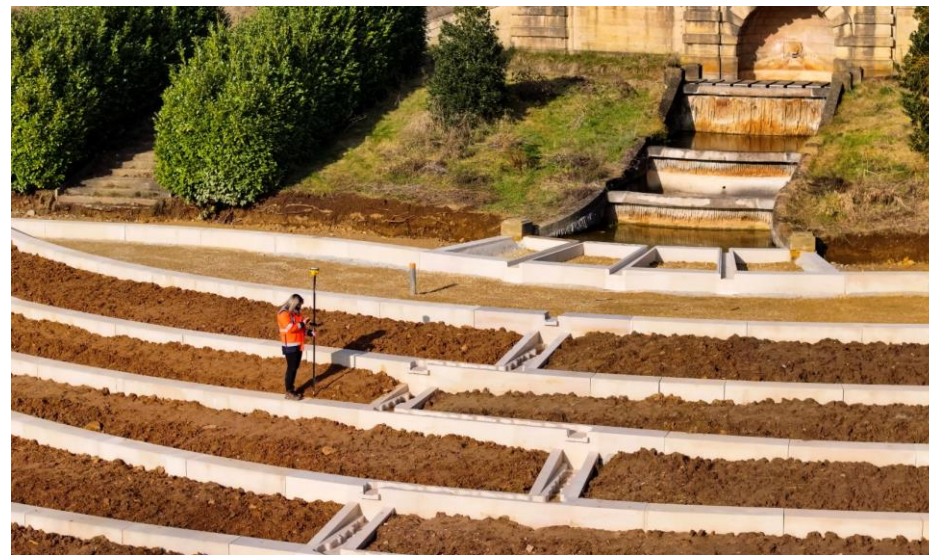
Crédits images : Agence de l'eau Rhin-Meuse / Dark M

Juin 2023, ouvrage démoli / la Chiers est déviée dans le chantier

Évolution du chantier



Janvier 2025, ouvrages et gradines terminés
Revêtements, plantations, serrureries et mobiliers d'ici Juin



Merci de votre attention





2. PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

*Renaturation de la Bienne à Morez
et du seuil de Belleydoux sur la Semine.*



Julien Moronval : ingénieur, chef de service Grand Cycle de l'Eau - GEMAPI, PNR du Haut-Jura



Romain Bellier : ingénieur, chargé de mission Grand Cycle de l'eau – Responsable bassins Bienne et Saine, PNR du Haut-Jura

Renaturation de la Semine à Belleydoux et de la Bienne à Morez

Webinaire ARCHE – 20/03/2025



Les travaux de continuité, en quoi cela consiste ?

Obstacle à la continuité - définition (L214-17 et R214-1 C.Env) :

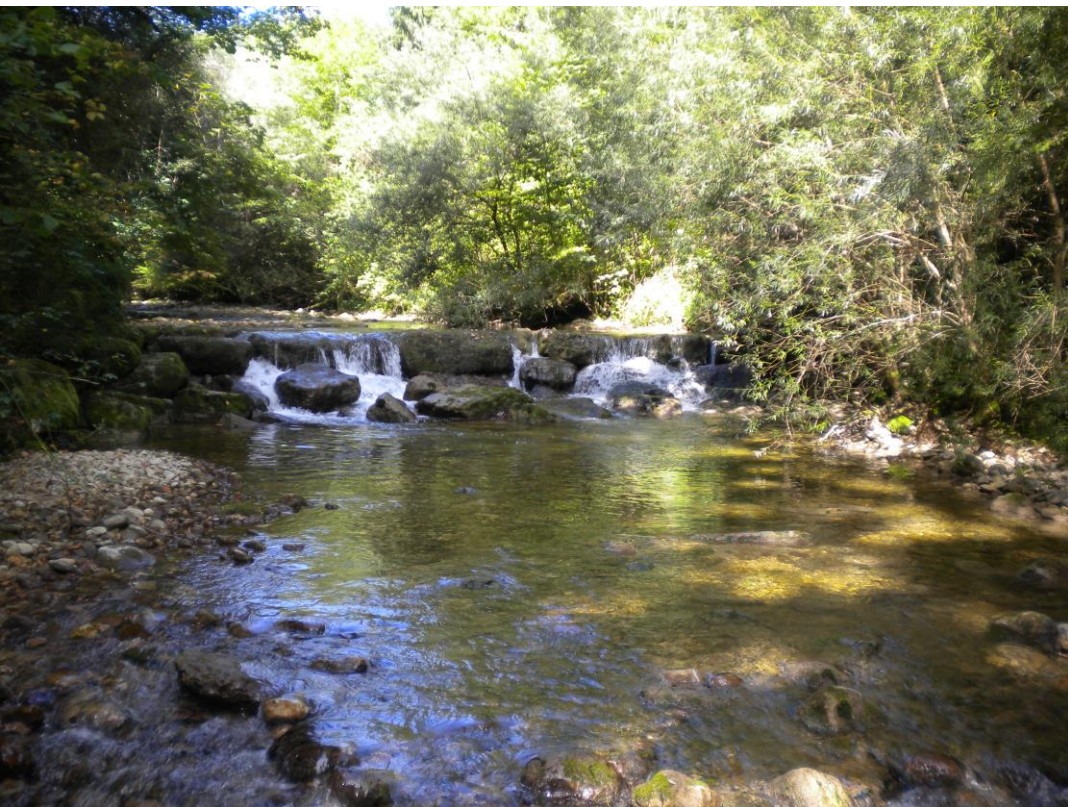
« ouvrage qui :

- ne permet pas la libre circulation des espèces biologiques, notamment parce qu'il perturbe significativement leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri ;
- empêche le bon déroulement du transport naturel des sédiments ;
- interrompt les connexions latérales avec les réservoirs biologiques ;
- affecte substantiellement l'hydrologie des réservoirs biologiques.



Les travaux de continuité, en quoi cela consiste ?

Continuité - définition (R214-109 C.Env) : « la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques. »



Les travaux de continuité, en quoi cela consiste ?

- Dérasement de seuil = suppression complète de l'ouvrage
- Arasement = abaissement partiel d'un seuil
- Aménagement = par exemple création d'une passe à poissons

Les travaux de continuité, à quoi ça sert ?

Effacer un ouvrage peut permettre de :

- Rétablir la continuité piscicole ;
- Rétablir la continuité sédimentaire => meilleur fonctionnement de la rivière
=> meilleure résilience du milieu ;
- Lutter contre les inondations ;
- En période estivale, limiter les phénomènes de réchauffement des cours d'eaux (cf. changement climatique) en supprimant les zones stagnantes ;
- Contribuer au bon état physico-chimique et biologique d'un cours d'eau.

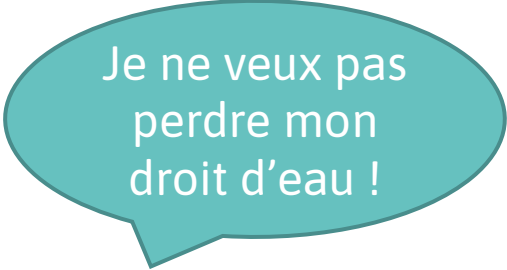
=> Bon État des cours d'eau - DCE

Travaux de continuité, une multiplicité d'acteurs

- Structure Gemapienne : maître d'ouvrage ;
- Les propriétaires d'ouvrages ;
- Usagers de la rivière :
 - Riverains ;
 - Pêcheurs (AAPMA) ;
 - Canyonneurs ;
 - Kayakistes ;
 - Hydroélectriciens...
- Milieu associatif (préservation du patrimoine, préservation du milieu naturel...);
- AFB, État : volet réglementaire ;
- Les collectivités locales ;
- Agence de l'Eau, Région : financeurs.

Travaux de continuité, des postures variables

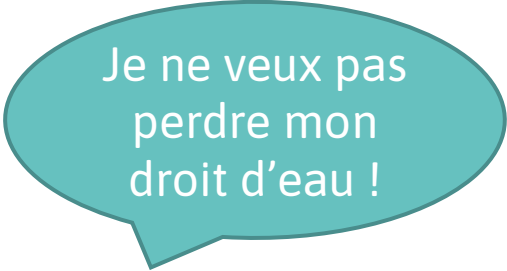
Paroles de propriétaires d'ouvrages



Je ne veux pas
perdre mon
droit d'eau !

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de propriétaires d'ouvrages



Je ne veux pas
perdre mon
droit d'eau !



Ça
m'arrangerait
bien qu'on
enlève ce seuil il
me coûte cher à
entretenir

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de propriétaires d'ouvrages

Je ne veux pas
perdre mon
droit d'eau !

Ça
m'arrangerait
bien qu'on
enlève ce seuil il
me coûte cher à
entretenir

Ce seuil c'est
mon grand
père qui l'a
construit

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de propriétaires d'ouvrages

Je ne veux pas
perdre mon
droit d'eau !

Ça
m'arrangerait
bien qu'on
enlève ce seuil il
me coûte cher à
entretenir

Ce seuil c'est
mon grand
père qui l'a
construit

Mais sans le
seuil je vais être
inondé !

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de propriétaires d'ouvrages

Je ne veux pas
perdre mon
droit d'eau !

Ça
m'arrangerait
bien qu'on
enlève ce seuil il
me coûte cher à
entretenir

Ce seuil c'est
mon grand
père qui l'a
construit

Je pourrais m'en
servir pour
produire de
l'électricité

Mais sans le
seuil je vais être
inondé !

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de riverains



Je viens
toujours me
promener ici ce
sera différent
après

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de riverains

Je viens
toujours me
promener ici ce
sera différent
après

En supprimant
l'ouvrage il n'y
aura plus d'eau
l'été

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de riverains

Je viens
toujours me
promener ici ce
sera différent
après

En supprimant
l'ouvrage il n'y
aura plus d'eau
l'été

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de riverains

Je viens
toujours me
promener ici ce
sera différent
après

En supprimant
l'ouvrage il n'y
aura plus d'eau
l'été

Quand j'étais
petit il y avait
des truites

Travaux de continuité, des postures variables

Paroles de riverains

Je viens
toujours me
promener ici ce
sera différent
après

En supprimant
l'ouvrage il n'y
aura plus d'eau
l'été

Quand j'étais
petit il y avait
des truites

Sans seuil il n'y
aura plus de
poisson

Travaux de continuité, des postures variables

Au sein d'un même groupe d'acteurs, des postures parfois favorables, parfois défavorables aux opérations de continuité.

Sur le plan technique, des représentations parfois erronées sur le fonctionnement des cours d'eaux.

- ⇒ Nécessité de concerter :
 - ⇒ De façon déconnectée des projets ;
 - ⇒ En amont des projets.

Mais avant de parler de concertation...

Un cas concret, le seuil de Belleydoux - contexte



Un cas concret, le seuil de Belleydoux - contexte



Un cas concret, le seuil de Belleydoux – contestation du projet

- Juste avant le chantier, la « levée de bouclier », un collectif se monte
- Pétition , + de 600 signatures
- Recours au tribunal

Faiblesses du projet

- La compréhension du chantier (et des enjeux) par les habitants
- Localement, une action isolée
- Prise en compte du patrimoine, attachement de certains habitants à cet ouvrage abandonné



Un cas concret, le seuil de Belleydoux – déroulé du projet



2016

- Première réunion de pilotage
- Chantier phase 1
- Formation d'un collectif de contestation
- Table ronde

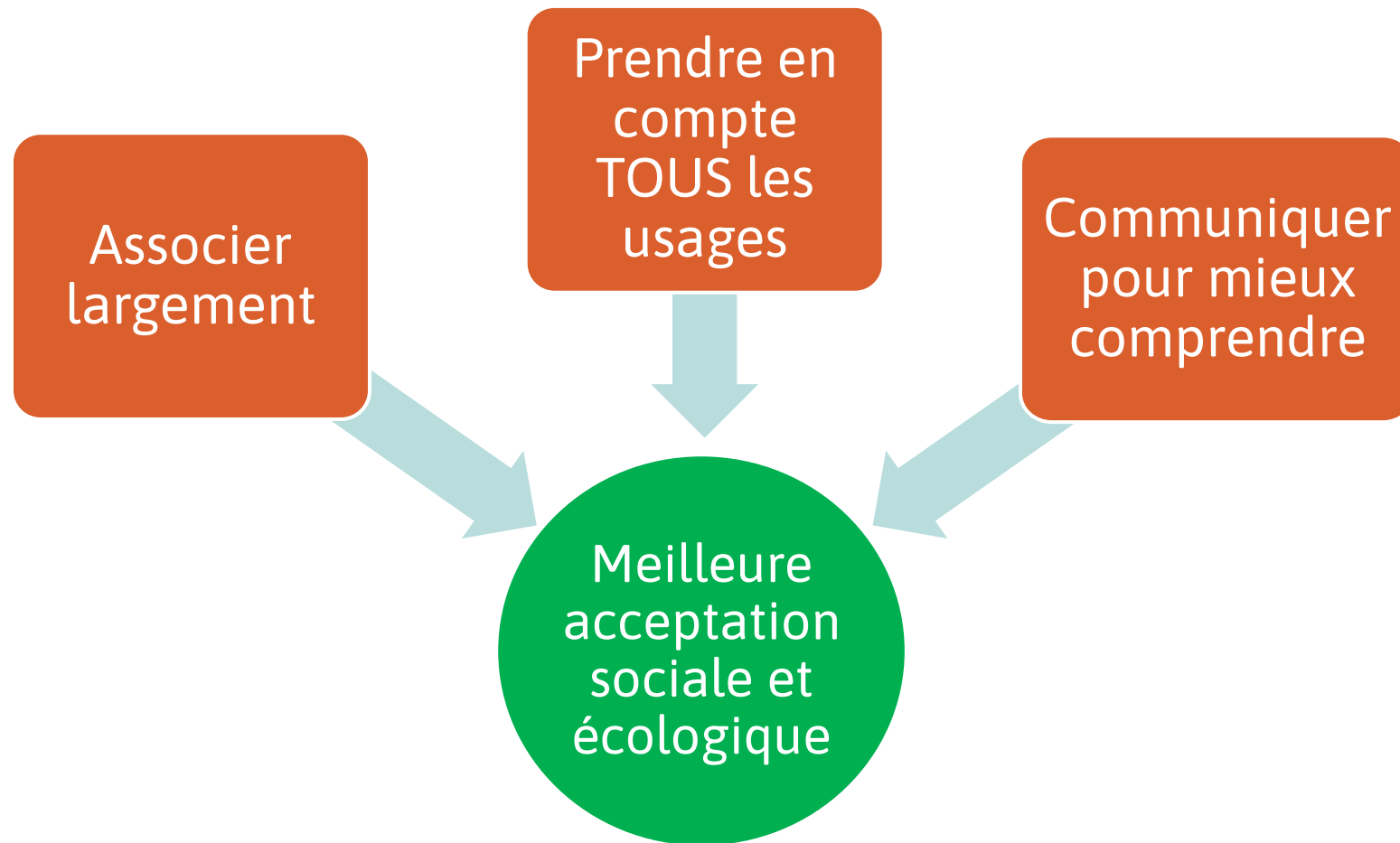
2017

- Comité de pilotage élargi
- Rendu du suivi sédimentaire
- Suspension du chantier
- **Discussions avec les habitants**
- **Travail pédagogique avec les habitants**

2018

- Poursuite du chantier ?

Un cas concret, le seuil de Belleydoux – précautions à prendre



Un cas concret, le seuil de Belleydoux – prendre en compte les usages

Rencontrer tous les usagers et riverains du cours d'eau,

Expliquer les travaux,

Si besoin adapter le projet initial :

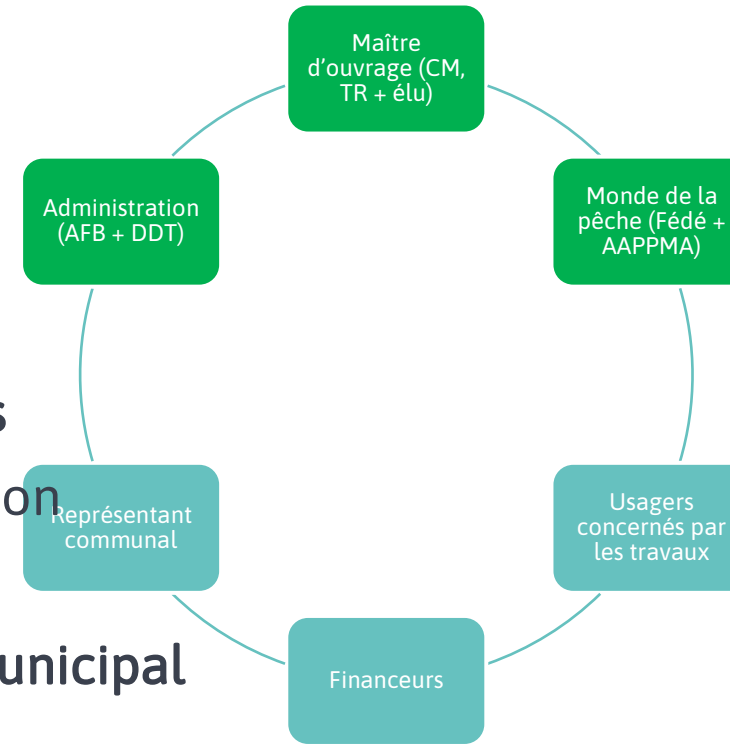
- phasage du chantier,
- suivi post-travaux,
- valorisation du site, etc.

Ne pas arriver avec un projet ficelé d'avance



Concertier !! - associer largement

- **Un comité de pilotage large**
pas uniquement les partenaires techniques
- **Ne pas s'affranchir de réunions publiques**
pour désamorcer une éventuelle contestation
- **Information et présentation au conseil municipal**
Un relais local est primordial
Pour un soutien et une appropriation de la commune



Echappée Bienne – Phase 2/3

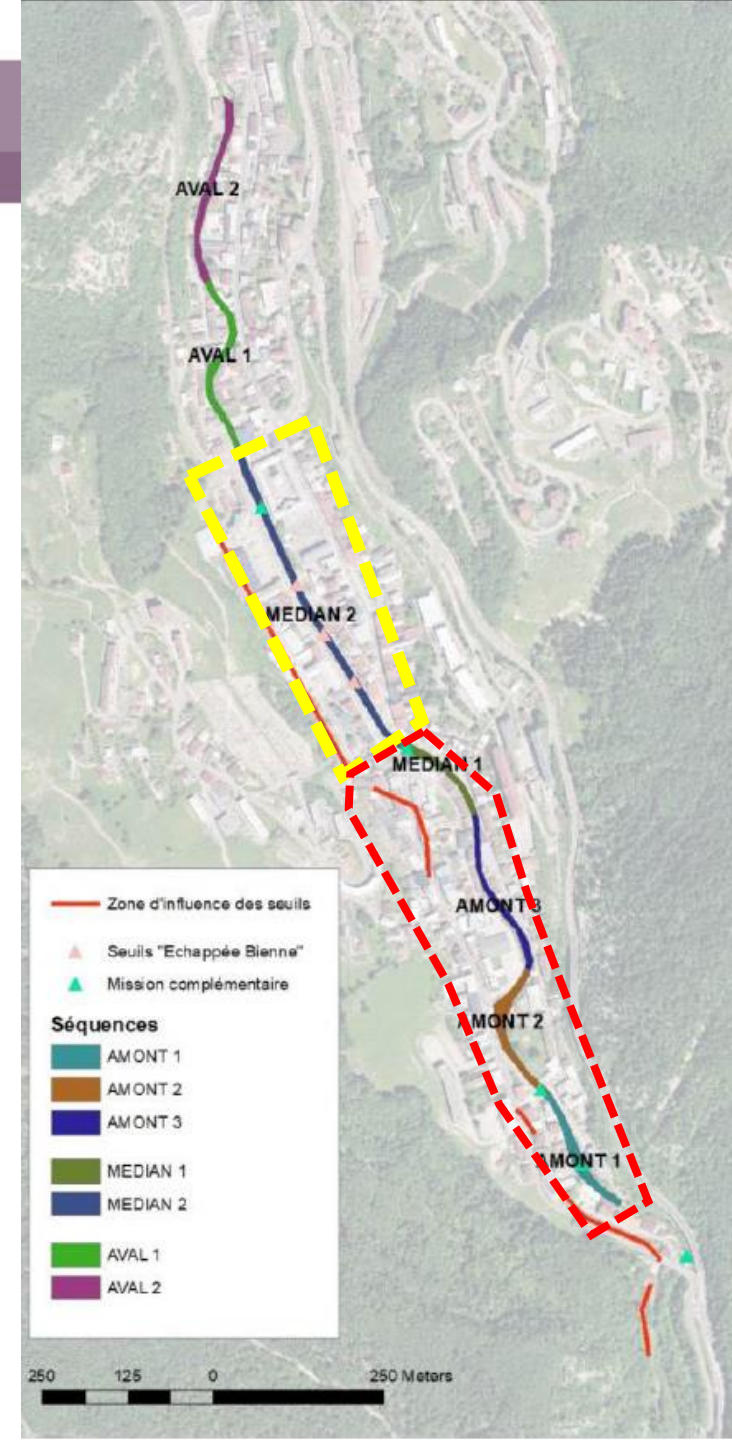
Projet urbain de requalification et de mise en valeur de la Bienne et de Morez

Un volet « urbain » :

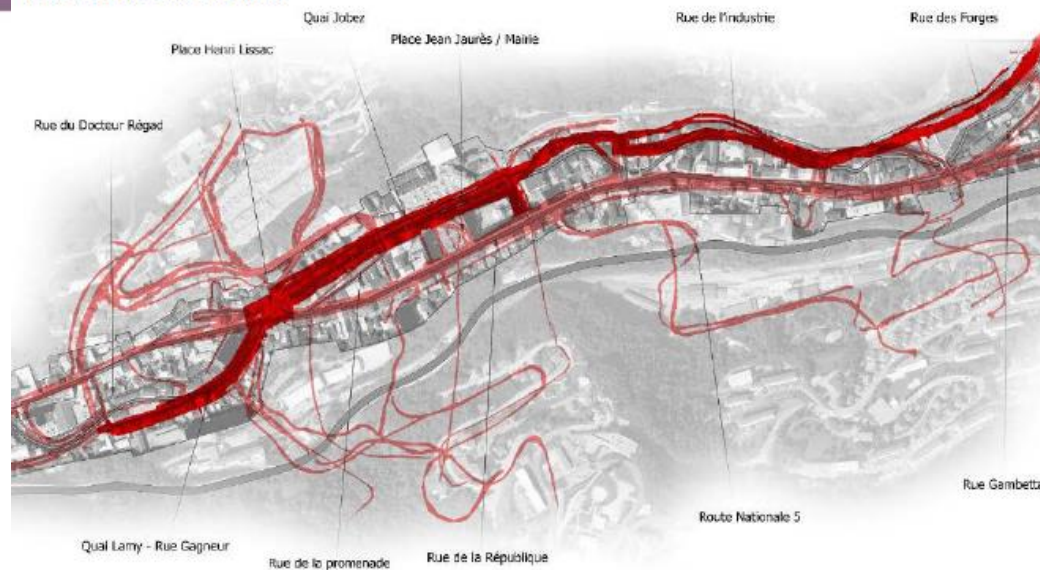
- Une voie de circulation apaisée (4km)
- Des espaces publics transformés en parcs et jardins (2 nouveaux parcs et des quais aménagés)
- 4 nouvelles passerelles signées par des architectes
- 1 nouvelle œuvre d'art dans l'espace public
- Un mobilier urbain dédié

Un volet « cours d'eau » :

- Réflexion globale sur 8 seuils et la restauration morphologique du cours d'eau (environ 2 km)
- Consultation des entreprises en janvier 2023
- Travaux sur 2023/2024/2025



Résultat de l'exposition participative: Trajet piéton le plus fréquent

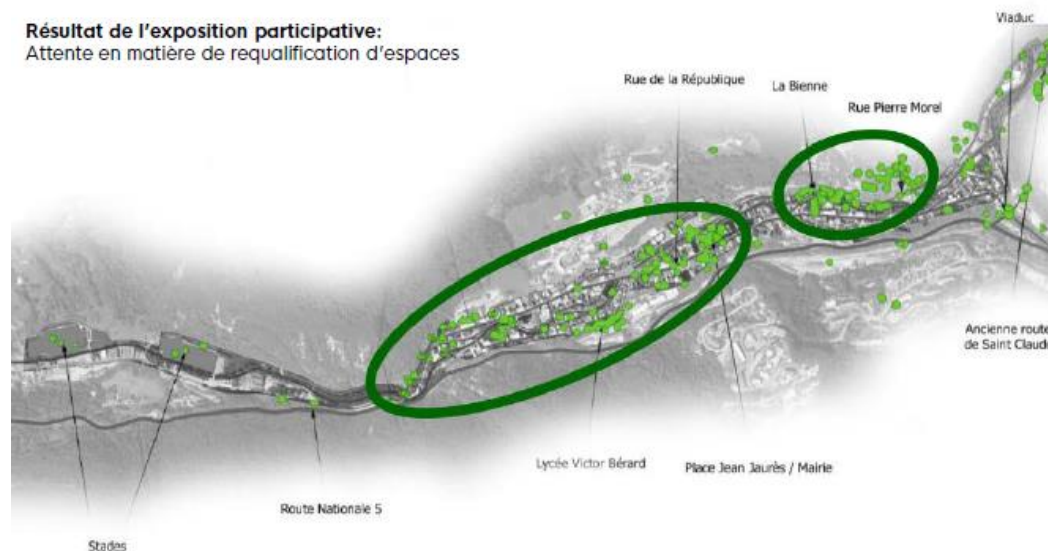


Transcrire les attentes de la concertation publique et politique dans l'identité et le positionnement de l'aménagement

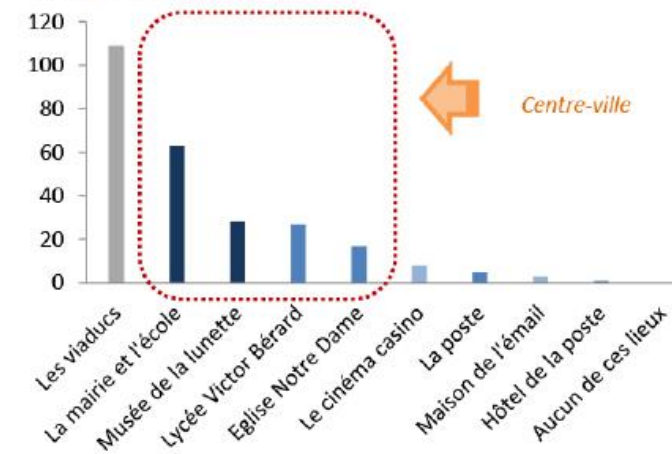
Suite à l'exposition participative et à la réunion publique, il en ressort :

- Un positionnement de l'ouvrage le plus proche des habitudes actuelles en matière de mobilité douce
- Un positionnement suivant les espaces où il existe une attente en matière de requalification urbaine (principe de mutualisation des fonds publics)
- Un travail sur les ponts et passerelles, élément apparaissant comme identitaire et vecteur d'image positive du territoire
- Une proximité de la Bienne, un rapport retrouvé avec la rivière

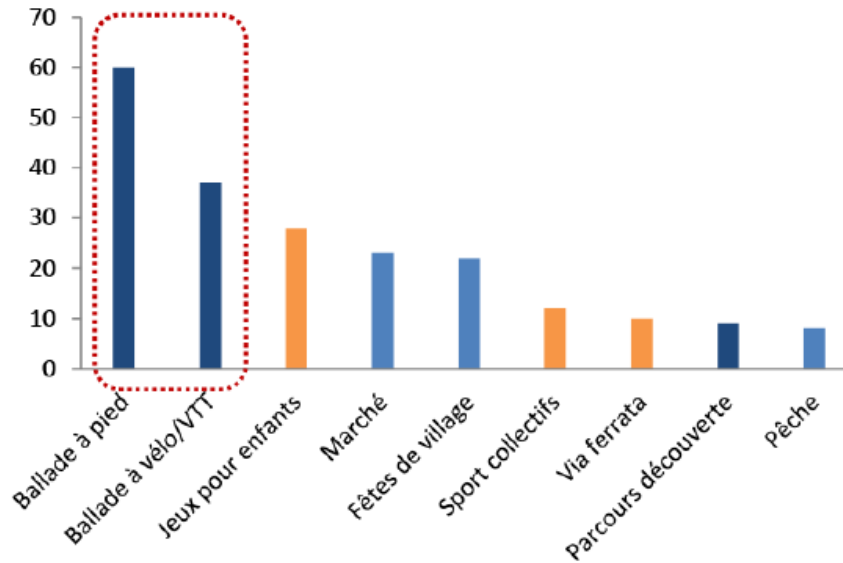
Résultat de l'exposition participative: Attente en matière de requalification d'espaces



Résultat de l'exposition participative: Bâtiment le plus identitaire



Résultat de l'exposition participative:
Attente en matière d'amélioration d'usages



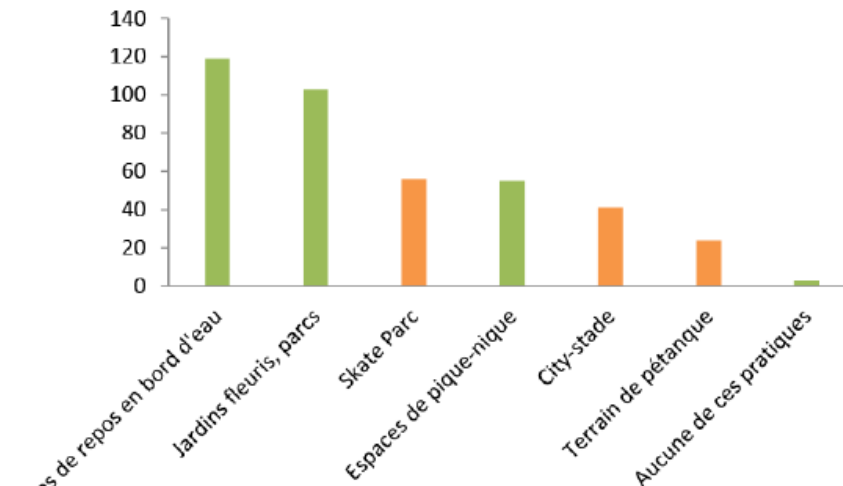
Transcrire les attentes de la concertation publique et politique dans les usages de l'aménagement

L'aménagement doit avoir un langage très végétal pour pallier le manque d'espaces verts communaux. Dans l'hyper centre (Quai Jobez, place Lissac, quai Lamy), un traitement contemporain viendra appuyer la perception centrale, alors que de part et d'autres une empreinte plus naturelle sera recherchée.

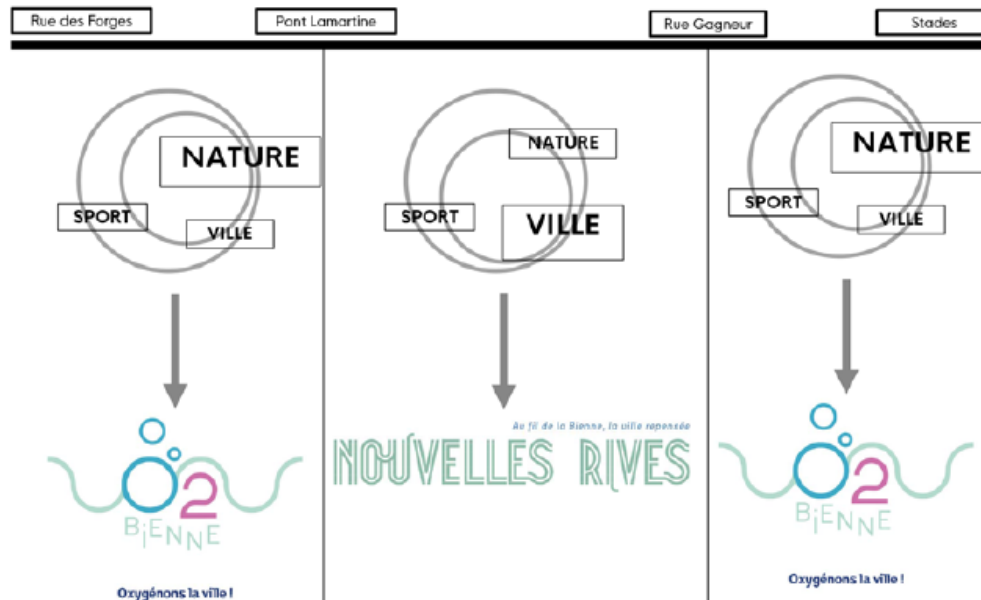
Des usages nouveaux attendus seront installés le long de l'aménagement :

- Aire de jeux multi âge;
- Jardins et parcs publics à dominante végétale;
- Potagers partagés venant pallier le manque de jardins privés ;
- Espaces permettant de retrouver un rapport à l'eau (amphithéâtre, petites plages...);
- Espaces publics permettant des fêtes de villages, des événements festifs...

Résultat de l'exposition participative:
Attente en matière de création d'usages



Résultat de la réunion publique:
Deux ambiances déployées



Un rapport à l'eau retrouvé

Permettre de voir et de toucher l'eau, créer des ouvertures visuelles



Berges de Saône, Lyon



Berges du Vauziron, Châteldon // Cap Paysage

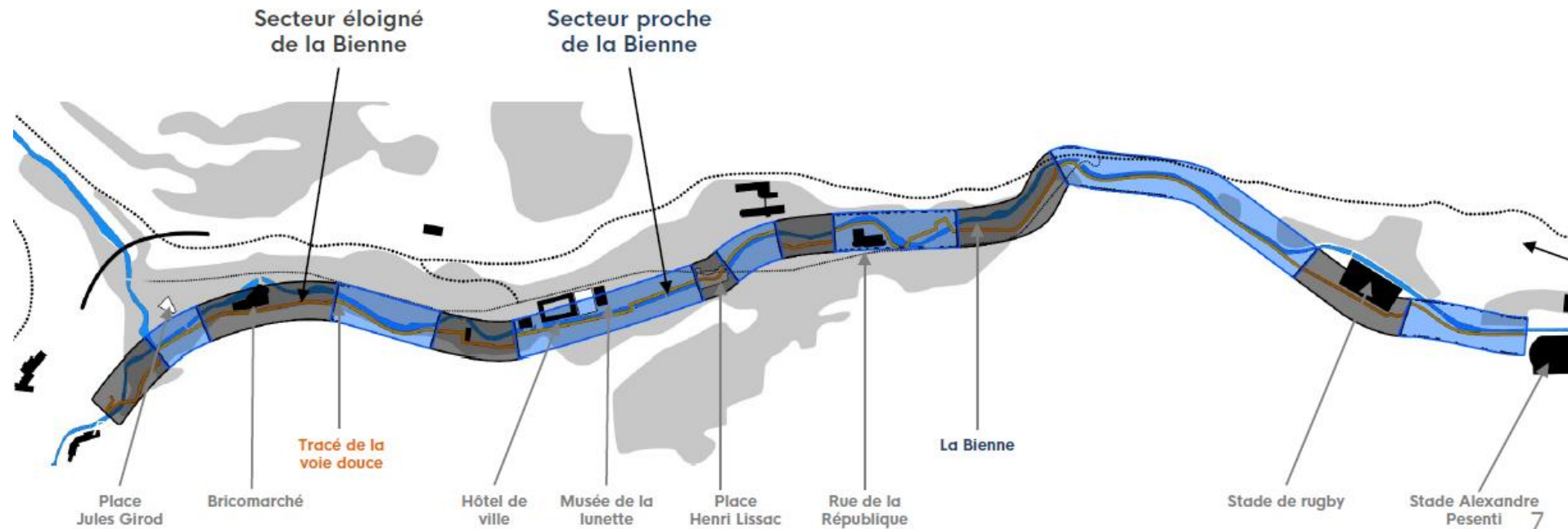
Une adaptation du tracé à l'urbanité pour rechercher au maximum la Bienne

60 % du tracé est en lien direct avec la Bienne (soit plus de 2,4 km de voie douce).

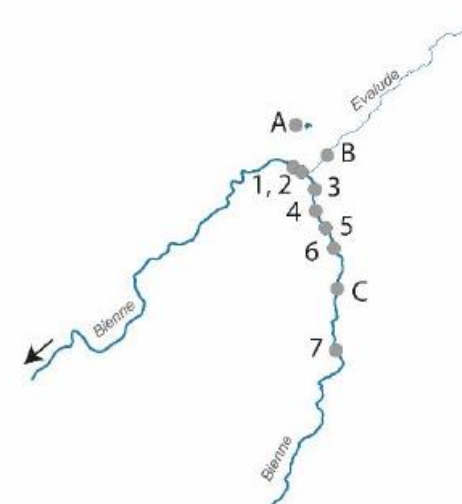
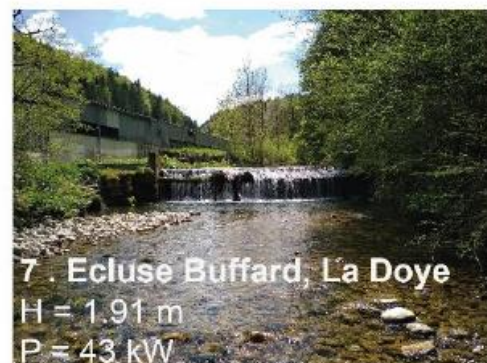
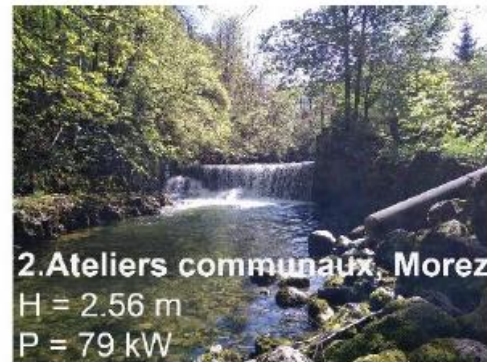
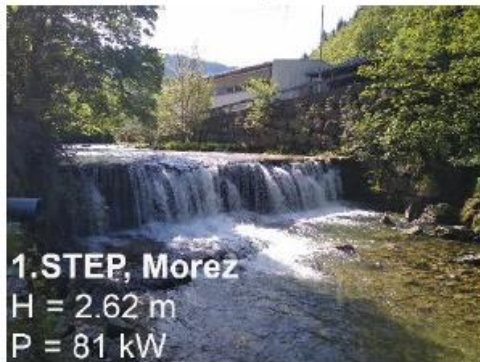
L'aménagement suit le cours d'eau et doit créer des vues sur la rivière (le mobilier / garde corps devra être transparent et garder une porosité visuelle).

Dès que l'on peut, un rapport à l'eau doit être retrouvé.

Les formes urbaines morésiennes ne permettent cependant pas un tracé continu le long de la Bienne.



Etude préalable : Evaluation du potentiel hydroélectrique à l'échelle de la ComCom



Regards des riverains et des élus : Non... Non... jamais inondé !

LES HEBDOS DU HAUT-JURA
Jeudi 11 février 2010

MOREZ 11

Les grandes crues de 1910 (1/2)

1910. L'année reste dans les mémoires pour l'intensité de ses crues. Toute la France est touchée. Morez aussi. Ou comment la Bienne déborde, par Raphaël Lamy - Premier épisode - Cartes postales anciennes : J.P. Offner, collection privée.

UNE INONDATION CENTENAIRE

L'inondation catastrophique de janvier 1910 a tellement dévasté la France qu'elle est restée historique. Les villes les plus importantes comme Lyon ou Paris furent particulièrement concernées.

Le Jura ne fut pas épargné. Je me contenterai d'évoquer le secteur de Morez qui n'avait jamais connu et ne connaîtra jamais plus, jusqu'à ce jour, de tels dégâts. Grâce au «Patriote morézien» qui en avait fait une relation détaillée on peut en résumer le déroulement.

DES INTEMPÉRIES INCESSANTES

Il avait neigé en abondance dans les semaines précédentes, ce qui avait en quelque sorte, accumulé la matière première. Un brusque redoux, alimenté par un vent du sud particulièrement chaud, doublé de pluies continues, persista durant toute la journée du mardi 18. Pourtant le niveau de la Bienne était encore normal dans la soirée; rien ne laissait prévoir la catastrophe imminente.

C'est dans la nuit que la rivière se met à déborder. Dès 1 heure 1/2 les pompiers sont rassemblés

au son, comme cela se fait à l'époque, du clairon. L'eau commence à envahir les immeubles. Elle arrive non seulement de la Bienne mais de nombreux ruisseaux qui se sont formés le long des montagnes environnantes. Les chemins et les rues servent de lit à toute cette masse d'eau. Elle entraîne avec elle tout ce qu'elle peut emporter : rochers, branches, terre, planches venant des scieries en amont. A l'abbaye le pont est submergé. Le spectacle est particulièrement impressionnant à la rue des Jardins (quai Aimé Lamy). Les parapets et le trottoir sont emportés. Les rues de la Cité-delle et de la Fontaine ne sont plus que des torrents. Il faut imaginer le Morez de cette époque, quand les commerces se suivaient quasiment sans interruption. Le barrage Paul Odobez, vers la mairie, est emporté. Le quartier de la rue de l'Industrie est inaccessible. Un véritable lac s'est formé à cause des torrents qui descendent de la route de La Mouille. Paradoxalement les dégâts sont moins importants dans le bas de la ville. Le lit de la rivière, plus large, a pu contenir l'énorme masse d'eau. Pourtant le pont Bénier ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Les usines et surtout les scieries, situées en aval, sont gravement menacées. Des piles de bois sont emportées.

Un secteur sensible est particulièrement en danger : le pont du Curé. L'eau passe par-dessus et envahit la rue Notre Dame (rue Merlin) inondant les magasins. Vers 19 heures, alors que la décrue est amorcée, il est tellement obstrué par tous les matériaux qui se sont entassés, qu'il s'écroule dans le lit de la Bienne. Il forme alors un véritable barrage. Toute l'eau est détournée, par la rue Notre Dame, dans la Grande rue (rue de la République) transformée en véritable rivière. De nombreuses personnes ne peuvent plus accéder à leur domicile. Les conduites de gaz sont coupées,



plongeant la ville dans une totale obscurité (à cette date c'est le mode d'éclairage). Il ne reste que les bougies et les lampes à pétrole.

AUX ENVIRONS

La Doye n'est plus qu'un vaste lac où aboutissent de multiples ruisseaux qui sortent du flanc des rochers environnants. Au milieu émergent les maisons et les piles de bois de la scierie Cochet. Des tonneaux et des billots flottent de-ci, de-là. Une remise de planches s'est écroulée. La route de Prémanon est coupée aux Rivières.

Il en est de même de la route des Rousses. On peut même voir un sapin dressé, en son milieu, entre Goulard et Sous les Barres, comme s'il avait poussé là.

A Bois d'Amont le pont des Meuniers a été emporté, ainsi que le moulin de Prudent Lamy. Des maisons sont inondées ainsi que de nombreuses étables.

A Bellefontaine le déversoir du lac des Mortes s'est bouché. Le niveau du lac a tellement monté que la scierie Bourgeois est complètement submergée.

La suite dans notre prochaine édition.



Echappée Bienne 2023- Phase 1 – vue d'ensemble



Tranche 1 : 310 000 euros HT
Financements : 70% AERMC, 10 % FEDER et 20 % PNR
Durée : 3 à 4 mois

Etat actuel



Etat projeté



Situation ACTUELLE



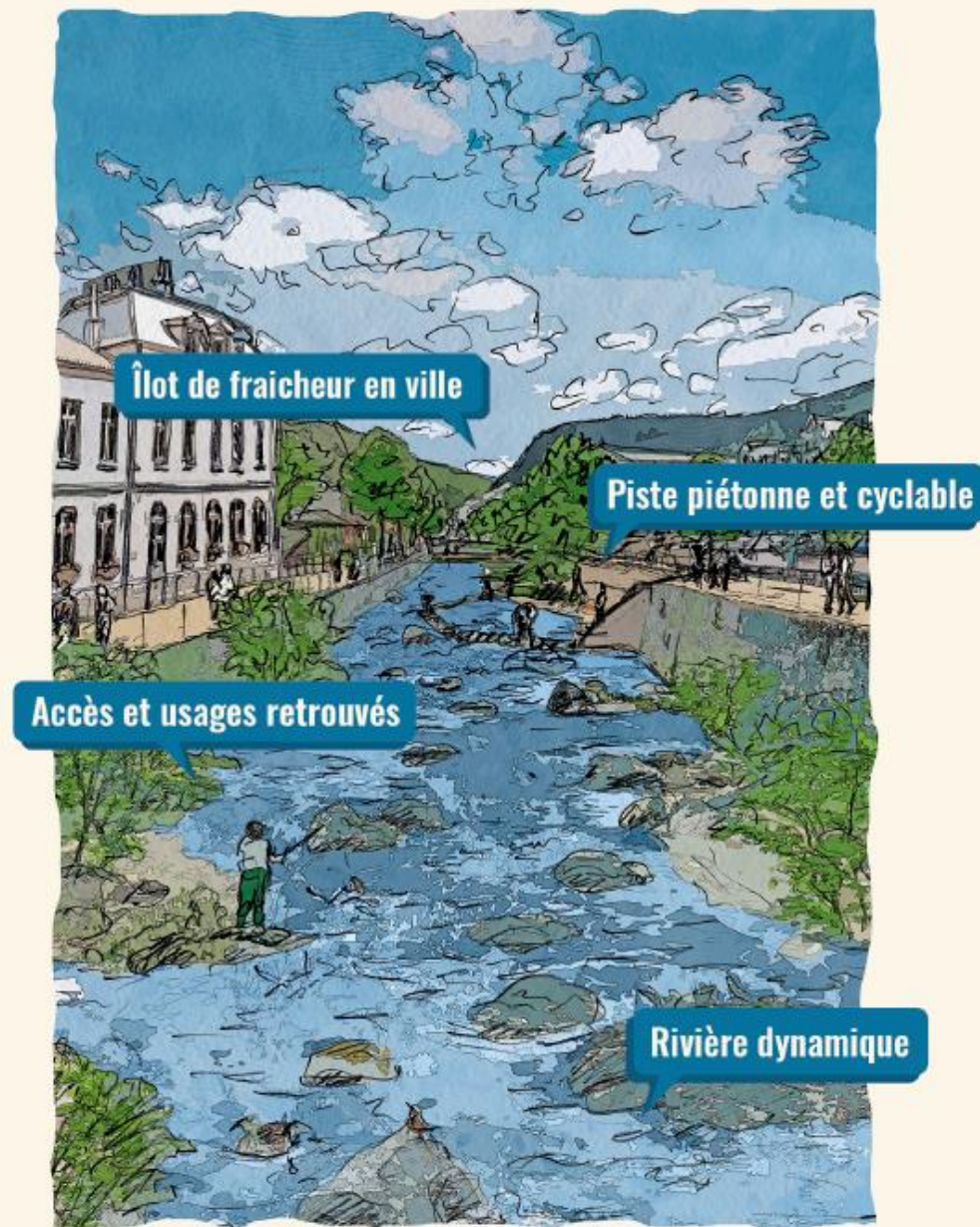
quai Jobez



Situation PROJETÉE



quai Jobez





Echappée Bienne 2023 – Phase 1 – seuil du Curé



Milieu homogène vs milieu diversifié
Eau stagnante vs Eau courante

- Diminution des algues
- Diminution de la température de l'eau
- → Augmente la résilience de la Bienne

Echappée Bienne 2023 – Phase 1 – secteur 1

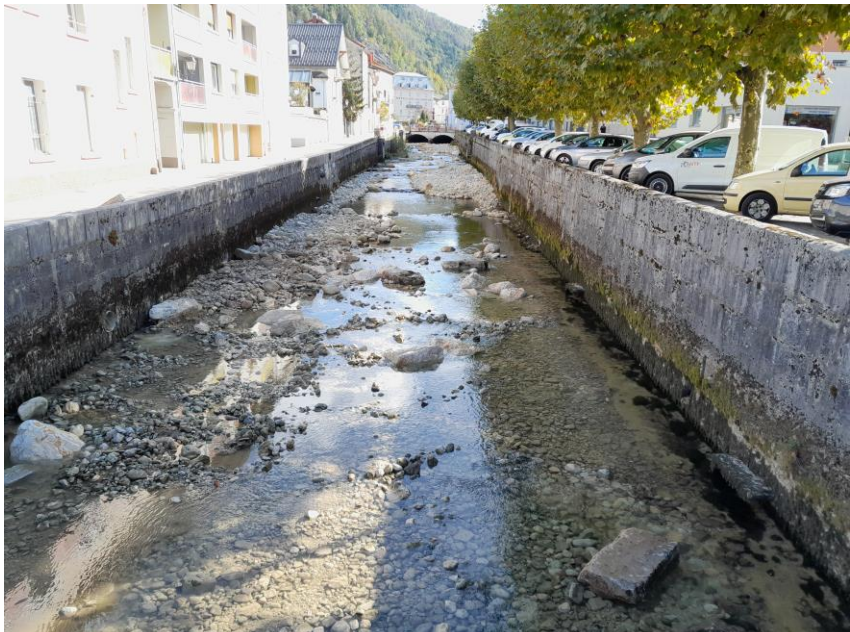




Echappée Bienne 2023 – Phase 1 – secteur 2



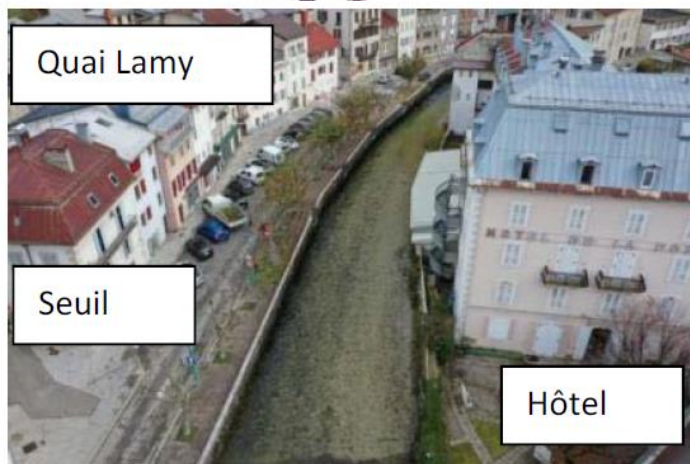
Echappée Bienne 2023 – Phase 1 – secteur 2



Echappée Bienne 2023 – Phase 1 – secteur 2



Echappée Bienne 2024 – Phase 2/3 - Seuil Lissac



Seuil Lissac: 235 000 euros HT
Financements : 70% AERMC, 10 % FEDER et 20 % PNR
Durée : 2 à 3 mois

Echappée Bienne 2024 – Phase 2 - Seuil Lissac







Echappée Bienne 2024 – Phase 2 : Seuil Paget



Seuil Paget : 110 000 euros HT

Financements : 70% AERMC, 10 % FEDER et 20 % PNR

Durée : 1 mois

Echappée Bienne 2024 – Phase 2 : Seuil Paget



Echappée Bienne 2024 – Phase 2 : Seuil Paget



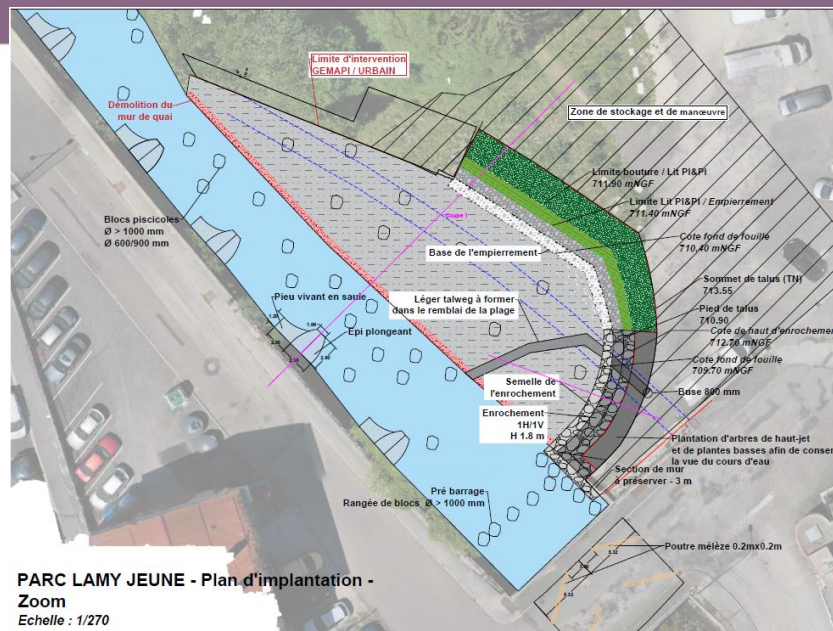
Echappée Bienne 2024 – Phase 2 : Parc Lamy



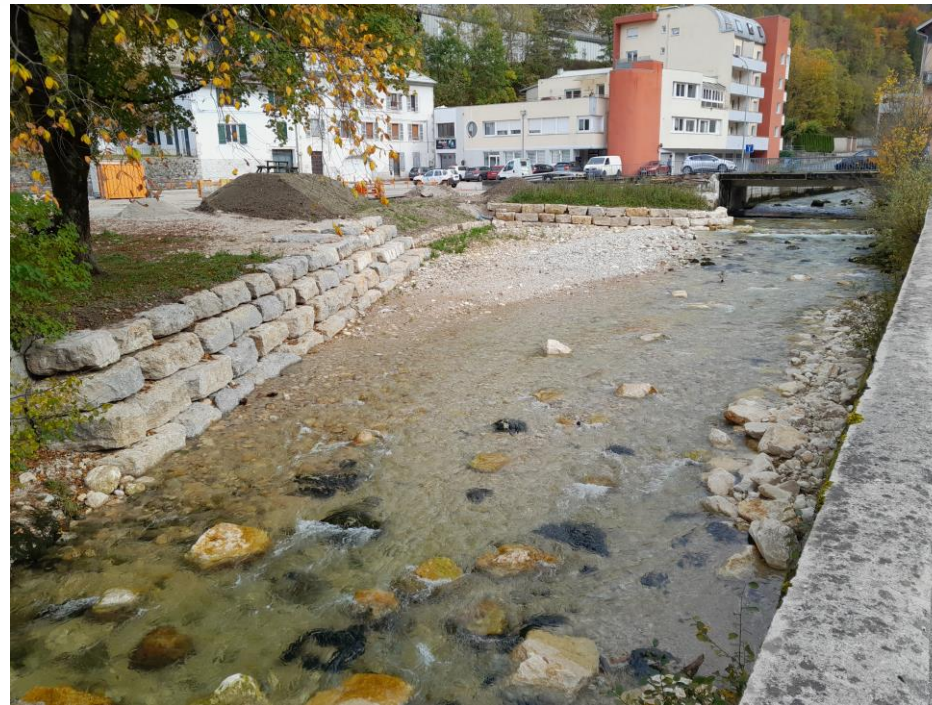
Echappée Bienne 2024 – Phase 2 : Parc Lamy



Echappée Bienne 2024 – Phase 2 : Parc Lamy



Echappée Bienne – Phase 2/3



Parc Lamy : 125 000 euros HT
Financements : 70% AERMC, 10 % FEDER et 20 % PNR
Durée : 1 mois

2025 : Echappée Bienne – Phase 3

➤ Secteur Pierre Morel

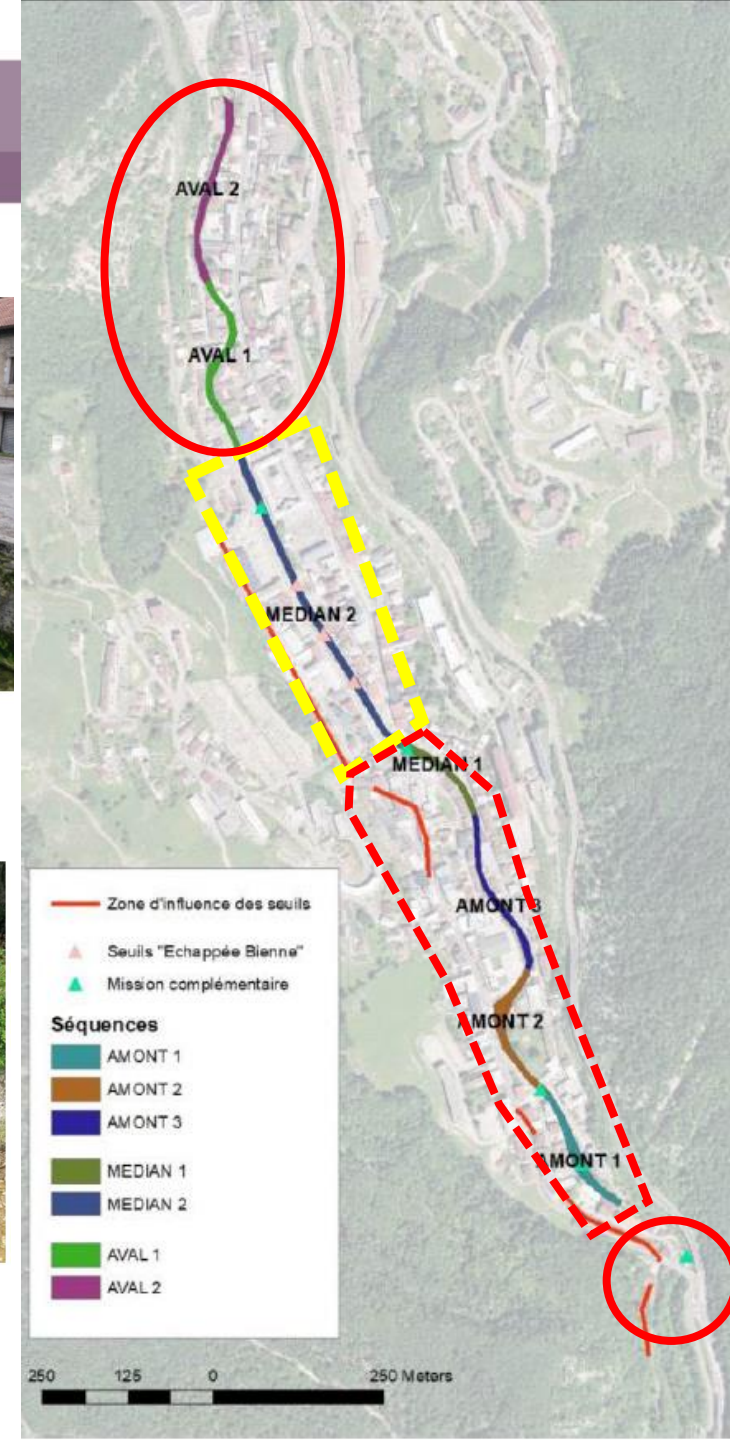


Amont du tronçon (vue depuis le centre du tronçon)



Aval du tronçon (vue depuis le pont Bénier)

➤ Secteur Douane



Etat actuel



Etat projeté



Questions/r ponses

Webinaire Arche

Rivi res et patrimoines
20 mars 2025

Le moulin du Soudet (80) /  EPTB Somme AMEVA

